



RAPPORT DE GESTION

2021

L'Arab Tunisian Bank

- ⇒ **Création le 30 juin 1982**
- ⇒ **Filiale du groupe Arab Bank : 64,24% du capital**
- ⇒ **Capital social : 128 000 000 dinars**
- ⇒ **Capitalisation boursière : 229 000 000 dinars au 31 décembre 2021 et 28 000 000 certificats d'investissement non cotés**
- ⇒ **Un large réseau : 135 agences**
- ⇒ **Un effectif de 1 325 employés**
- ⇒ **Une synergie de groupe**
 - **Intermédiation : Arab Financial Consultants - AFC**
 - **Leasing : Arab Tunisian Lease -ATL**
 - **Gestion de portefeuille de valeurs mobilières : Arab Tunisian Invest –ATI SICAF**
 - **Capital risque : Arab Tunisian Development –ATD SICAR**
 - **Factoring : Union de Factoring - UNIFACTOR**
 - **Gestion d'OPCVM : ARABIA SICAV - SANADETT SICAV**
- ⇒ **Une organisation par Pôle de métier**
 - **Pôle Business**
 - **Retail**
 - **Corporate**
 - **Trésorerie**
 - **Pôle Support**
 - **Qualité**
 - **Direction Centrale du Système d'Information**
 - **Back Office**
 - **Ressources Humaine**
 - **Pôle Financier**
 - **Comptabilité**
 - **Contrôle Financier**
 - **Investissements**
- ⇒ **Une stratégie Dynamique et Réactive**

Conseil d'administration

Présidente

- Mme Randa SADIK

Vice-Président

- Mr Ferid ABBES

Administrateurs

- Nasri MALHAME
- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr Ghassen TARAZI jusqu'au 29/07/2021 remplacé par Mr LOUAI IBRAHIM SHAHZADEH
- Mr Naim EL HUSSEINI
- Mr Firas ZAYYED
- Mr Ridha ZERZERI
- Mr Mohamed BEN SEDRINE

Administrateur représentant les petits porteurs

- Mr Yahia BAYAHI

Administrateurs indépendants

- Mr Ali DEBAYA jusqu'au 01/07/2021
- Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS

Secrétaire du Conseil

- Mr Riadh HAJJAJ

Commissaires aux comptes

- Cabinet MS Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte
- La Générale d'Audit et Conseil. GAC

Allocution de la Présidente du Conseil d'Administration



**Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,**

J'ai l'honneur de présider cette trente neuvième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

L'économie mondiale a enregistré une croissance de 5,9% en 2021 par rapport aux réalisations de 2020 qui a connu une récession de -3,1%, ce qui appelle à relativiser cette performance tenant compte du fait que c'est une moyenne mondiale qui ne reflète pas les écarts entre les économies des pays développées et celles des pays émergents ou en développement. La dernière mise à jour des perspectives de l'économie mondiale publiée par le FMI en janvier 2022, indique que la zone EURO, premier partenaire commercial de la Tunisie, a enregistré une croissance de 5,2% en 2021 contre une récession de -6,3% en 2020.

Sur le plan national, le PIB a enregistré en 2021 une croissance de 3,1% contre une récession historique de -8,7% en 2020. Malgré cette croissance, le sursaut économique demeure relatif au vu des conséquences de la crise COVID19 sur le tissu entrepreneurial tunisien. L'investissement industriel a régressé de 25,8% en 2021 comparé à 2020, le taux de chômage est passé de 17,4% en décembre 2020 à 18,4% en septembre 2021, et le déficit commercial s'est aggravé de 26,6%, 3,4 milliards TND comparé à 2020. Et en dépit d'une légère baisse du déficit budgétaire pour atteindre 10,4 milliards TND, ce déficit représente néanmoins deux fois et demi le montant du déficit enregistré en 2019, l'année d'avant COVID 19.

Face aux effets continus de la crise COVID19 sur l'environnement économique national en 2021, l'ATB a poursuivi l'exécution d'un ensemble de mesures en vue de contenir et de gérer rationnellement les conséquences de cette crise sur les plans commercial, règlementaire, organisationnel et en matière de gestion des risques de l'activité bancaire.

Sur le plan des affaires, dans un environnement économique difficile, l'ATB a privilégié la prudence dans sa politique commerciale avec une croissance de 2,7% des crédits bruts contre +7,1% en 2020. Visant à maîtriser ses coûts de ressources, les dépôts de la banque ont enregistré une quasi stabilité pour atteindre 5,9 milliards TND au 31/12/2021, soit une légère baisse de 1% par rapport à leur volume au 31/12/2020.

**Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,**

Les difficultés qui ont impacté l'économie tunisienne durant les années 2020 et 2021, ont fait de la Tunisie selon le rapport du ministère des finances parues en octobre 2021, « parmi les pays émergents les plus touchés par la crise COVID19, qui a engendré la plus importante récession de l'histoire du pays, et causé des grandes pertes économiques et humaines ». Le bulletin des statistiques Financières de la BCT, publié en janvier 2022, reflète les difficultés endurées par l'ensemble des acteurs économiques du pays, les créances immobilisées (enregistrant des difficultés de recouvrement) ont en effet augmenté de 22,8% entre décembre 2019 et novembre 2021. Les prévisions gouvernementales pour l'année 2022, démontrent la faiblesse des perspectives de reprises. Le budget 2022 a en effet été établi sur la base d'une hypothèse de croissance de 2,6% contre +3,1% réalisée en 2021. Fin janvier 2022, une crise géopolitique majeure a ébranlé le monde suite au conflit qui s'est déclenché dans l'Est de la zone EURO, première destination des exportations tunisiennes.

Pour faire face aux conséquences de la crise COVID19 sur l'économie tunisienne en 2020, et à ses effets continus en 2021, l'ATB a été contrainte de suivre une politique basée sur la prudence extrême, et de prendre un ensemble de mesures préventives pour gérer les défis économiques actuels et futurs imposés par la crise. Parallèlement aux efforts de la banque en matière de provisionnement et d'augmentation de son taux de couverture des créances classées, la réglementation bancaire en matière de provisions collectives s'est endurcit avec une modification radicale de la méthode de calcul de ces provisions, ce qui a engendré une hausse conséquente de leur volume en 2021.

En dépit des conditions économiques défavorables, l'ATB a continué la mise à jour de son plan de développement stratégique 2022-2026 et notamment les axes permettant de hausser l'efficacité de la banque dans le domaine des affaires et de l'efficacité opérationnelle. L'ATB a en outre concentré ses efforts durant cette période sur la poursuite de l'implémentation de son nouveau système d'information TEMENOS, qui permettra à la banque d'accélérer sa transformation digitale et d'offrir des produits et services innovants répondants aux besoins actuels et futurs de sa clientèle, en plus de l'avancement tangible sur un ensemble de programmes commerciaux visant spécifiquement la clientèle Retail. L'ATB a par ailleurs continué à investir dans un ensemble d'initiatives et projets visant à la refonte de l'organisation interne de la banque et de son modèle opérationnel conformément aux orientations stratégiques. Aussi, nous avons aussi poursuivi le développement de notre politique commerciale centrée client et visant à offrir à notre clientèle des solutions bancaires avec la meilleure qualité de service.

Les résultats de cette approche commencent à se concrétiser notamment à travers le nombre de nouveaux clients acquis, la hausse du volume des dépôts d'épargne et à vue, ainsi que de celui des revenus des commissions générées. Ceci est encore plus confirmé par l'évolution des indicateurs d'activité de la banque en 2021, avec une hausse de 11% du PNB contre une hausse de 9% en 2020, ce qui confirme l'efficacité de notre politique commerciale ainsi que les perspectives et opportunités futures que permet notre portefeuille clients.

**Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,**

Conscients, de l'impact exceptionnel des difficultés auxquelles font face l'économie mondiale en général et tunisienne en particulier, le groupe ARAB BANK a devancé fin 2021, le programme d'augmentation du capital de l'ATB prévu dans son plan de développement stratégique 2022-2026, à travers une souscription exclusive dans des certificats d'investissement émises pour une valeur globale de 70 millions TND. Cette opération a permis de renforcer les fonds propres de l'ATB sans modifier la structure de son contrôle vis-à-vis des autres actionnaires. Ce renforcement a permis de dissiper l'impact du choix de l'important effort de provisionnement consenti en 2021, sur la solvabilité de la banque. L'ATB a ainsi maintenu en 2021, son ratio de solvabilité au même niveau que celui de 2020, soit 12,25%, largement au-dessus du seuil minimal réglementaire de 10%. Aussi, l'ATB a continué à maintenir un ratio de liquidité supérieur au seuil minimal fixé par les autorités de supervision.

L'ATB a connu depuis sa création en 1982, des périodes de croissance continue qui lui ont permis de s'afficher parmi les acteurs majeurs du secteur bancaire tunisien, et de réaliser un rendement annuel moyen de ses fonds propres de 13,9% durant la période 1982-2020. Avec ces fondamentaux, et en dépit des défis et de l'environnement difficile auxquels font face la majeure partie des pays du monde y compris la Tunisie, nous sommes confiants que l'ATB reprendra son long parcours de succès, consolidera sa position parmi les plus importantes institutions bancaires tunisiennes, et continuera à participer de manière active au financement de l'économie tunisienne et à l'évolution du secteur bancaire.

Enfin, en mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens à vous remercier tous pour votre participation au développement de la banque. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour assurer le développement de la banque et sa pérennité.

Madame Randa Sadik

Présidente du Conseil d'administration

Mot du Directeur Général



**Madame la Présidente du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers invités,**

Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie pour votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank.

L'année 2021 a confirmé les anticipations des analystes économiques à travers le monde quant à la persistance et l'aggravation des effets de la crise COVID19. La croissance de 5,9% enregistrée par l'économie mondiale en 2021 par rapport à 2020, se limite à 2,6% comparée à l'année 2019 pré-COVID19. La difficulté de reprise paraît encore plus profonde pour la zone EURO accaparant 67% des exportations tunisiennes, avec une croissance de 5,2% en 2021 par rapport à 2020, mais qui se transforme en une récession de -1,5% comparée à 2019.

A l'échelle nationale, la croissance de 3,1% en 2021 par rapport à 2020, année de récession historique de -8,7%, est moins importante que les 4% prévus lors de l'établissement du budget de l'Etat 2021. La croissance de 2021 démontre en réalité que l'économie tunisienne est toujours en récession de -5,8% par rapport au niveau de 2019. Conséquence inéluctable à ces deux années difficiles, le taux de chômage est passé de 17,4% en décembre 2020 à 18,4% à fin septembre 2021. Le déficit budgétaire est passé de 3,4% du PIB en 2019 à 8,3% en 2021, soit une aggravation de 6,3 milliards TND. Parallèlement à ces indicateurs, et après une tendance baissière entre avril et décembre 2020, l'inflation a repris un rythme ascendant pour passer de 4,9% en janvier 2021 à 6,6% en décembre de la même année.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Face à l'aggravation des effets de la crise COVID19 sur l'économie nationale en 2021 d'une manière plus sévère que les autres pays émergents (Ministère des Finances et l'observatoire économique de la banque mondiale), nous étions dans l'obligation de respecter l'un des fondamentaux incontournables de l'ATB depuis sa création, à savoir, sa solidité financière et la couverture maximale des risques inhérents à son activité. Solidité qui s'est traduite par la constitution de provisions pour préserver votre banque des effets conjoncturels sur nos investissements et sur la capacité de certains de nos clients à dépasser cette période sans dégâts majeurs. Nous avons dans ce cadre, décidé d'augmenter de 78,2% les dotations aux diverses provisions et aux agios réservés, pour atteindre 178,2 millions TND en 2021 contre 100 millions TND constatés en 2020. Cet effort représente 54% du PNB réalisé en 2021 contre seulement 34% en 2020. Nous rappelons aussi que notre banque a été invitée à l'instar de toutes les banques tunisiennes à contribuer exceptionnellement au financement du budget de l'Etat pour un montant de 9,2 millions TND. Nous avons répondu favorablement à cette demande pour confirmer notre attachement à notre responsabilité sociétale et soutenir les efforts de notre pays pour dépasser cette période critique.

Ces choix prudents ont impacté le résultat net de 2021, qui représente l'unique résultat négatif de l'histoire de l'ATB, en cohérence avec l'environnement économique historiquement exceptionnel que vit notre pays. Nous demeurons néanmoins confiants que ce résultat est une situation ponctuelle que notre banque est capable de dépasser rapidement grâce à ses fondamentaux financiers, à l'importance de son portefeuille clients et à ses performances commerciales. Ceci est confirmé par les indicateurs d'exploitation de la banque. En effet, la faible croissance de nos engagements bruts en conformité avec notre politique de prudence imposée par la conjoncture, s'est accompagnée par la poursuite de la transformation de nos ressources vers les moins chères. La part des dépôts à vue et d'épargne dans le total dépôts de la banque est passée de 58,2% en 2019 à 60% en 2020 à 63% en 2021. Ceci a permis à la banque de réaliser un taux de croissance annuel moyen de 13,8% de sa marge d'intérêts entre 2019 et 2021. Le dynamisme commercial de notre activité est aussi confirmé par un taux de croissance annuel moyen de 19,2% des commissions nettes durant la même période. L'ensemble de ces performances a permis à l'ATB d'augmenter son PNB de 9% en 2020 et 11% en 2021.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Le passage de l'ATB par une année exceptionnelle imposée par une conjoncture exceptionnelle ne remet en aucun cas en cause sa solidité financière et sa capacité à revenir rapidement vers la réalisation de bons rendements pour ses actionnaires. Notre banque est dotée d'un capital commercial de plus de 300 milles clients, d'un capital humain à la compétence reconnue et de 40 ans de croissance combiné à des ratios de solvabilité et de liquidité solides et largement supérieurs aux seuils minimums réglementaires.

En dépit de la concomitance de cette conjoncture difficile avec le début d'exécution de notre stratégie de restructuration profonde des politiques commerciales de la banque, de son organisation interne et de son système d'information, nous demeurons néanmoins convaincus que c'est la juste orientation pour concrétiser des perspectives de croissance durable à notre banque. Nous avons dans ce cadre procédé fin 2021 à l'actualisation de la stratégie de la banque pour constituer le point de départ d'un développement continu basé sur la prévention maximale et l'anticipation des risques bancaires, tout en garantissant des leviers solides à ce développement en matière d'organisation commerciale et de système d'information.

C'est dans cette optique que nous œuvrons depuis le deuxième semestre 2019 à l'implémentation d'un ensemble de projets structurants, dont le plus important est le Global Banking System T24, qui nous garantira plus d'agilité et d'efficacité dans la satisfaction et l'anticipation des besoins de notre clientèle.

Pour la ligne de métier Retail, nous avons mis à jour notre stratégie commerciale vers l'expansion des perspectives de croissance et de rendement de ce segment, à travers l'émission d'un ensemble de nouveaux packs de produits et services. Nous avons consolidé l'orientation de digitalisation de la relation avec ce segment à travers l'implémentation de l'ouverture des comptes à distance, le renforcement des transactions via ATBNET et ATBMOBILE, et les cartes bancaires virtuelles et prépayées. Nous avons lancé début 2022 une étude approfondie de la répartition de notre réseau d'agence vers sa révision à travers la

fusion des agences rapprochées ou l'ouverture de nouvelles agences dans les zones à plus fort potentiel.

Pour la ligne de métier Corporate, nous avons actualisé notre stratégie commerciale quant aux secteurs d'activité ciblés et à la segmentation de notre clientèle. Nous avons adopté une approche mettant nos clients au centre de nos process à travers une vision 360° de la relation, pour répondre efficacement à leurs besoins, et ce, en vue de rehausser la rentabilité de cette ligne de métier. Nous avons en outre initié la mise en place au profit de notre clientèle d'un projet pour la gestion à distance de leurs comptes et leurs trésoreries. Quant à la gestion des risques, nous avons mis en place un plan visant la réduction de la concentration de nos engagements et consolidé le rôle de la notation interne dans la prise des décisions de crédit à travers un objectif de couverture de notre clientèle Corporate par la notation interne atteignant 90%.

En matière de recouvrement, nous avons mis en place un système de prévention des crédits non performants à travers la segmentation du portefeuille des clients concernés et sa répartition sur des groupes homogènes faciles à cibler avec les procédures adéquates. Nous avons aussi mis en place un cadre de référence d'évaluation de la durabilité financière et économique de notre clientèle. En outre, nous avons instauré un système d'alerte précoce en vue de détecter immédiatement les difficultés éventuelles de l'emprunteur ou son éventuel manque de coopération en période de recouvrement, afin de procéder aux mesures correctives à temps.

Sur le plan ressources humaines, l'ATB a continué la mise en place de son projet d'évaluation des compétences et de calibrage des besoins en parallèle avec le projet d'actualisation de son organigramme vers une organisation centrée client.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

L'ensemble des actions et mutations profondes de l'organisation de la banque et ses orientations, que nous sommes en train d'entreprendre depuis fin 2019, représentent une démarche sûre pour la construction d'une excellente et durable rentabilité future. Nous bénéficions dans cette démarche de l'appui de notre actionnaire de référence, le groupe Arab Bank qui nous fournit une assistance technique continue pour réaliser nos différents projets, en plus d'un soutien financier direct qui s'est manifesté fin 2021 en une avance de 70 millions TND sur le plan d'augmentation du capital de la banque durant son plan de développement stratégique 2022-2026. Cette opération nous a permis de dépasser le résultat de 2021 sans réduire la solvabilité de notre banque, et de continuer l'exécution de nos investissements stratégiques. C'est dans ce cadre que l'ATB procédera au début de son plan stratégique 2022-2026 à l'augmentation de son capital social en vue de renforcer davantage ses fonds propres.

Notre parfaite connaissance des perspectives et opportunités de développement de notre banque, de sa solidité financière, de l'impact positif majeur des projets en cours d'exécution, nous confirmons à nos actionnaires que l'investissement dans l'ATB en cette période est un investissement à perspectives très prometteuses.

Je voudrai enfin, en mon nom et au nom de l'ensemble des cadres et employés de l'Arab Tunisian Bank, vous exprimer notre totalement engagement à relever les défis commerciaux et financiers qui s'imposent à nous, et à continuer à travailler avec sérieux et abnégation pour repositionner l'ATB dans la place qui lui sied dans le secteur, et réaliser les meilleurs résultats pour ses actionnaires qui demeurent le premier soutien pour l'entame d'une nouvelle phase de réussite

Le Directeur Général

Ahmed Rjiba

I. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

L'économie mondiale a enregistré en 2021 une croissance de 5,9% selon le rapport du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale. Cette croissance s'explique essentiellement par l'année de comparaison 2020 qui avait enregistré une récession de -3,1%. Le rapport du FMI annonce une croissance de 5% des économies des pays développés contre une récession de -4,5% enregistrée en 2020. La zone EURO, premier partenaire commercial de la Tunisie, a quant à elle affiché une croissance de 5,2% en 2021 contre une récession de -6,3% en 2020.

Contrairement aux économies de la plupart des pays du monde, dont la croissance de 2021 a dépassé la valeur absolue de leur récession en 2020, l'économie tunisienne n'a pas réalisé en 2021 une croissance suffisante à absorber le manque engendré par la récession de -8,7% enregistrée en 2021. En effet, les résultats préliminaires montrent une croissance de 3,1%, indiquant un niveau de création de valeur ajoutée encore inférieur au niveau de l'année pré-COVID19 2019. En glissement trimestriel, la croissance du PIB a enregistré deux récessions au premier et deuxième trimestre 2021 de -0,3% et -1,5% respectivement. La lente reprise a commencé au troisième trimestre avec +0,3% suivie par +0,7% au dernier trimestre de l'année 2021.

A l'échelle sectorielle, les activités d'extraction du pétrole, du raffinage et l'extraction du phosphate, les plus hausses croissances de l'année avec 34,2%, 21,7% et 19,6% respectivement. La majeure partie des industries manufacturières a aussi enregistré une croissance avec 11,7% pour les industries minières, 10,9% pour les industries mécaniques et électriques, 9,6% pour les industries chimiques et 7,7% pour l'industrie du textile habillement et cuir. Plusieurs secteurs ont cependant enregistré une récession avec -4,6% pour l'agriculture, -3,3% pour les industries agroalimentaires contre des croissances de 1,2% et 2,4% respectivement en 2020. Le secteur du tourisme a cependant enregistré une deuxième année consécutive de récession avec -39,1% en 2020 et -3,9% en 2021.

Les prémices d'une tendance haussière des pressions inflationnistes se sont confirmées au cours des trois derniers mois de 2021 avec 6,3% en octobre, 6,4% en novembre et 6,6% en décembre. Cette inflation est essentiellement alimentée par la hausse des prix des produits alimentaires (de 6,9% en octobre à 7,6% en décembre) et des meubles et équipements domestiques (de 4,8% en octobre à 5,2% en décembre). La moyenne mensuelle d'inflation s'est établie à 5,7% en 2021 contre 5,6% en 2020.

Les indicateurs des finances publiques continuent à afficher des valeurs alarmantes malgré une légère amélioration par rapport à 2020. Le déficit budgétaire s'est en effet établi à 8,3% du PIB et -10,4 milliards TND contre 9,6% et -11,2 milliards TND en 2020. L'endettement public a atteint 107,8 milliards TND en 2021 représentant 85,6% du PIB dont 63% en dettes extérieures.

En termes d'échanges commerciaux avec le monde, le déficit s'est aggravé de 3,4 milliards TND en 2021 pour atteindre 16,2 milliards TND contre 12,8 milliards TND en 2020. Aggravation générée par une reprise des importations plus importantes que celle des exportations en 2021. Ces derniers ont en effet enregistré une hausse de 20,5% (-11,7% en 2020) pour atteindre 46,6 milliards TND. Les importations ont de leur côté affiché une hausse de 22,2% (-18,7% en 2021) pour atteindre 62,9 milliards TND. Les revenus du travail ont enregistré une hausse 27,7% en 2021 (+524 millions Euros) et les revenus touristiques ont affiché une relative faible évolution (+60 millions Euros) comparée à l'année de récession historique de 2020. L'ensemble de ces facteurs ont logiquement affecté le niveau des réserves en devises du pays qui est passé de 162 jours d'importation au 31/12/2020 à 133 à la même date 2021. Le dinar s'est déprécié en conséquence face à l'Euro passant de 3,2074 en 2020 à 3,2964 en 2021 (-2,8%).

Au niveau du marché monétaire, l'encours quotidien moyen du volume global de refinancement de la BCT a enregistré une baisse de 8,7% en 2021 comparé à son niveau de 2020 (de 10,2 milliards TND à 9,3 milliards TND). Cette tendance baissière, bien qu'à un rythme

moins important, se confirme après la baisse de 30% enregistrée en 2020 comparée à 2019. En 2021, l'encours quotidien moyen du volume global de refinancement de la BCT a enregistré une baisse continue au cours du premier semestre 2021 pour enchaîner avec une hausse de 38,4% entre juin et septembre en relation avec les souscriptions des banques dans les Bons du trésor émises dans le cadre de la loi de finance complémentaire 2021. Le volume d'intervention de la BCT est revenu à la baisse au cours du dernier trimestre 2021, pour terminer avec une moyenne de 9,3 milliards sur toute l'année 2021.

Enfin, et après des estimations initiales de poursuite de la reprise en 2022, le déclenchement de la crise russo-ukrainienne en février 2022, a fortement augmenté les incertitudes quant aux perspectives de croissance de l'économie mondiale en générale et européenne en particulier, ce qui aggrave les pressions sur les chances de reprise de l'économie nationale. Les bouleversements géopolitiques de l'est européen ont en outre déclenché une hausse brutale des cours des produits alimentaires et énergétiques créant ainsi des pressions supplémentaires sur les finances publiques nationales déjà en grave difficultés. La quasi impossibilité de sortie sur les marchés financiers internationaux suite aux dégradations successives de la note souveraine tunisienne, et les laborieuses négociations avec le FMI, auront pour effet un recours massif à l'endettement intérieur en 2022. En plus des facteurs précédents, l'économie nationale demeure très vulnérable face à la situation sociopolitique du pays, qui impact directement les chances de redressement des principaux moteurs de la croissance : l'investissement et la consommation. La gestion des finances publiques demeure cependant l'un des plus important risque sur le pays en cas de non enclenchement des réformes économiques nécessaires et exigées par les bailleurs de fonds institutionnels mondiaux.

II. ACTIONNARIAT

L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 128 000 000 de dinars composé de 100.000.000 actions d'une valeur nominale d'un dinar chacune et 28.000.000 certificats d'investissement d'une valeur d'un dinar chacune. Au 31 décembre 2021, les actions composant le capital de l'ATB sont détenues à hauteur de 64.24% par l'Arab Bank PLC et 18.31% par divers groupes privés, les certificats d'investissement sont détenus exclusivement par l'Arab Bank PLC. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou de droit de vote.

Répartition du capital (au 31/12/2021)

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage (%)	Nombre de certificats d'investissement	Pourcentage de détention des certificats d'investissement	Droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Arab Bank Plc	64 237 531	64.24%	28 000 000	100%	82 224 040	64.24%
Divers groupes privés	18 313 631	18.31%			23 441 448	18.31%
Diverses personnes morales	6 613 741	6.61%			8 465 588	6.61%
Diverses personnes physiques	10 835 097	10.84%			13 868 924	10.84%
TOTAL	100 000 000	100%	28 000 000	100%	128 000 000	100%

Conditions d'accès aux assemblées

Personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions ou 10 droits de vote. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions ou de droits de vote requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée.

Tableau de bord de l'actionnaire

	2018	2019	2020	2021
Capital	100 000 000	100 000 000	100 000 000	128 000 000
Nombre d'actions	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre de certificats d'investissement	-	-	-	28 000 000
Résultat net de la période par action	0.073	0.063	0.082	-
Actif par action	64.092	71.504	73.992	76.607
Dividende par action	0.070	-	-	-
PER	50	64	35	-
Dividendes Yield	1.91%	-	-	-
Taux de distribution	7%	-	-	-
Cours moyen	4.080	3.990	3.385	2.480
Pus haut	4.640	5.700	4.290	2.950
Plus bas	3.620	2.780	2.850	2.150
Fin de période	3.660	4.060	2.860	2.290

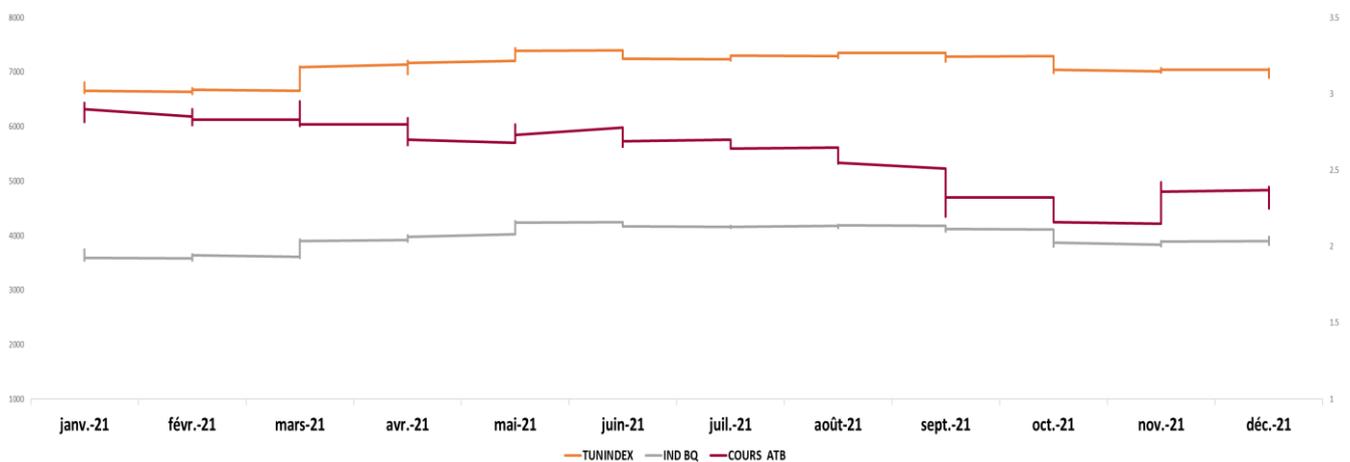
LE TITRE ATB

Le volume des échanges sur le titre ATB a porté sur 3 152 247 actions correspondant à un montant global de 29 256 MTND.

Le cours de l'action ATB a évolué au cours de l'exercice 2020 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 2.150 dinars et un maximum de 2.950 dinars atteint au cours du mois de Mars, pour enfin clôturer à 2.290 dinars.

Les transactions boursières ont enregistré durant l'année 2021 un volume global de 2 585 MTND en baisse de 7,9% par rapport à l'année 2020. Sur la cote de la Bourse (Actions et obligations) les échanges ont augmenté de 6,88% en passant de 1 564 MTND en 2020 à 1 672 MTND en 2021.

Evolution du cours de l'Arab Tunisian Bank



III. ACTIVITES ET PERFORMANCES

- **ACTIVITES EN 2021**
- **PERFORMANCES SUR 5 ANS**

1. ACTIVITE EN 2021

PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'Arab Tunisian Bank détient un portefeuille investissement composé de 3 catégories d'actifs : le portefeuille participations et filiales, les fonds à capital risque et les titres d'investissement.

L'encours brut libéré de ce portefeuille a atteint au terme de l'exercice 2021 un montant de 519 Millions TND contre 538 Millions TND à fin 2020 enregistrant ainsi une diminution de 3,5%. Cette baisse est attribuée principalement : d'une part, à la restitution de l'ATD d'un montant qui s'élève à 8 714 mTND au cours de l'année 2021.

D'autre part, cette évolution à la baisse s'explique par le fait que le montant des nouvelles souscriptions aux emprunts obligataires réalisées par l'ATB au cours de l'exercice 2021 ont totalisé 10,000 MTND bien en deçà des remboursements qui ont atteint au cours de ce même exercice 20,334 MTND.

Toutefois, l'encours du portefeuille participations et filiales n'a pas subi de variation demeurant au 31/12/2021 au même niveau que celui de l'année dernière soit 135 MTND. En dépit de cette évolution, les fonds à capital risque demeurent la principale composante du portefeuille investissement de la banque (66%) contre 26 % pour le portefeuille participations et filiales et 8% pour les titres d'investissement.

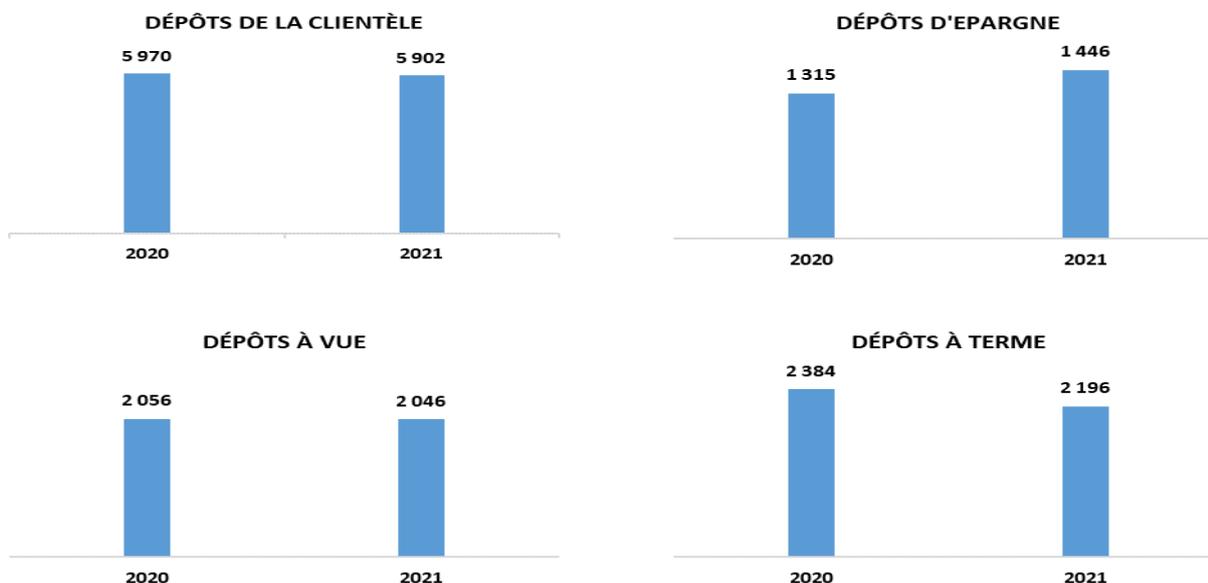
Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'année 2021 un montant de 12,4 MTND contre 9,7 MTND à fin 2020 réalisant ainsi une hausse de 28%. Ces revenus ont contribué à hauteur de 4,3% dans la composition du produit net bancaire de la banque.

La dotation aux provisions nette des reprises du portefeuille investissement au titre de l'exercice 2021 a atteint 36,46 MTND contre 7,05 MD une année auparavant.

DEPOTS

Les dépôts de la clientèle se sont établis au 31-12-2021 à 5 902 millions TND contre 5 970 millions TND à fin décembre 2020 enregistrant une baisse de 68 millions TND soit -1.1%.

Au terme de l'exercice 2021, les dépôts d'épargne ont affiché une progression de 10% pour s'établir à 1 446 millions TND contre 1 315 millions TND en 2020. Les dépôts à vue ont diminué de -0.5% pour atteindre 2 046 millions TND contre 2 056 millions TND à fin décembre 2020. Les dépôts à terme ont enregistré une baisse de -7.9% pour s'établir à 2 196 millions TND contre 2 384 millions TND au 31/12/2020.



CREDITS

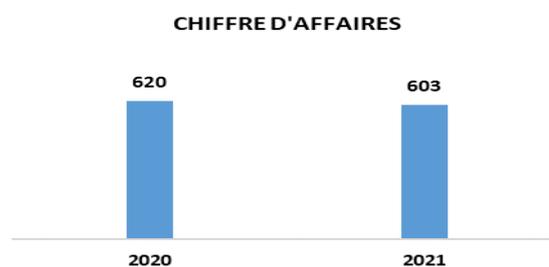
Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2021 à 5 868 millions TND contre 5 708 millions TND au terme de l'exercice 2020, soit une hausse de 2.7%.

Les crédits nets à la clientèle se sont élevés à fin décembre 2021 à 5 156 millions TND contre 5 121 millions TND au terme de l'exercice 2020, enregistrant une hausse de 0,7%.



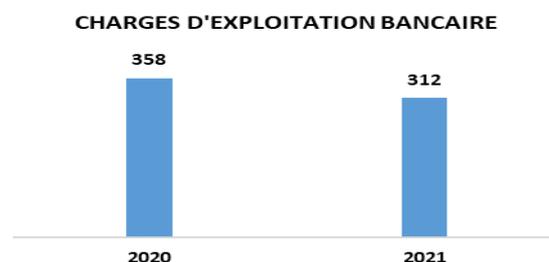
CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire a régressé de -2.7% pour s'établir à 603 millions TND à fin 2021 contre 620 millions TND une année auparavant.



CHARGES D'EXPLOITATION

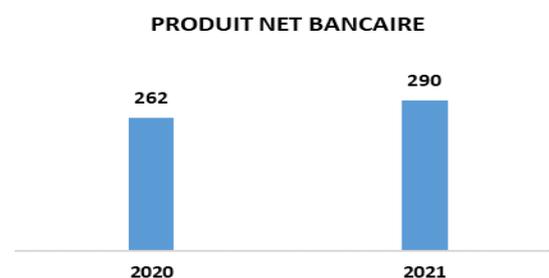
Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de -12.6% pour atteindre 312 millions TND contre 358 millions TND au 31 décembre 2020.



PRODUIT NET BANCAIRE

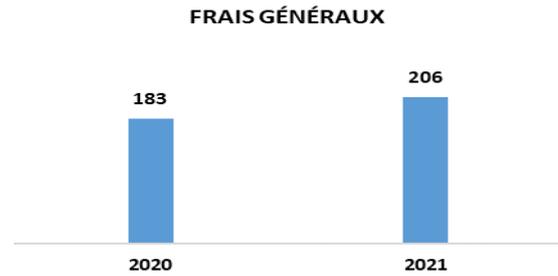
Le Produit Net Bancaire s'est établi à 290 millions TND à fin 2021 contre 262 millions TND une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 10.8% par rapport à l'exercice 2020.

La structure du PNB de l'ATB a enregistré une hausse au niveau de la marge sur commissions passant de 22,2 % en 2020 à 25,3% au 31/12/2021 et une régression au niveau de la marge sur intérêts de 43.8% en 2020 à 39.6% en 2021. La part des revenus liées aux opérations financières et d'investissements a enregistré une hausse, son niveau est passé de 34% au 31/12/2020 à 35.1% au 31/12/2021.



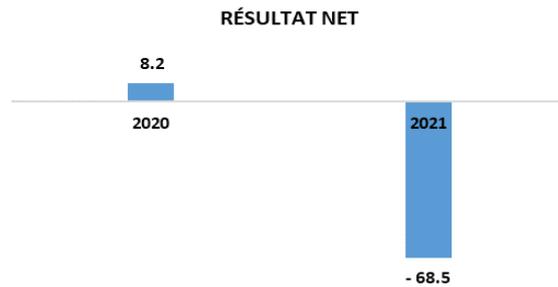
FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux ont augmenté de 12.7% pour atteindre 206 millions TND contre 183 millions TND à fin décembre 2020.



RÉSULTAT NET

L'exercice 2021 s'est soldé par la réalisation d'un Résultat Net d'un montant de -68.5 millions TND contre 8.2 millions TND au 31/12/2020.



PRINCIPAUX RATIOS 2020

PRINCIPAUX RATIOS

	2021	2020
Ratios de Structure		
Capitaux propres / Total Bilan	7.25%	7.49%
Créances Nettes / Dépôts	78.15%	77.67%
Ratios de Rentabilité		
Résultat Net de la période / PNB	-23.59%	3.13%
ROE	-12.33%	1.48%
ROA	-0.89%	0.11%
Ratios réglementaires		
Le Ratio de Liquidité	103.29%	108.21%
Le Ratio de Solvabilité	12.25%	12.25%
Ratios de couverture du risque crédit		
CDL / Total engagement	12.05%	11.29%
Provisions et Agios réservés /CDL *	73.33%	67.79%
Provisions et Agios réservés /CDL **	80.81%	74.33%

* taux sans tenir compte de la provision à caractère général

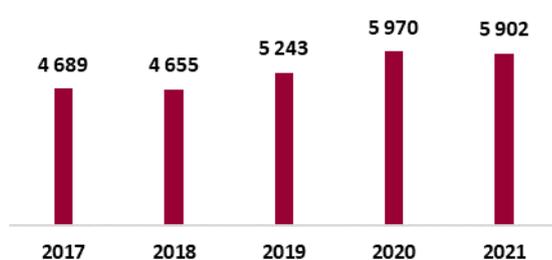
** taux tenant compte de la provision à caractère général

2. PERFORMANCES DES CINQ DERNIERES ANNEES

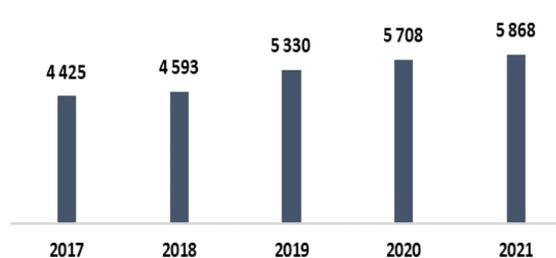
L'ACTIVITÉ

	2017	2018	2019	2020	2021
DEPÔTS DE LA CLIENTÈLE	4 689	4 655	5 243	5 970	5 902
CREANCES BRUTES SUR LA CLIENTÈLE	4 425	4 593	5 330	5 708	5 868
CREANCES NETTES SUR LA CLIENTÈLE	4 060	4 155	4 823	5 121	5 156
TOTAL BILAN	6 368	6 409	7 150	7 399	7 661

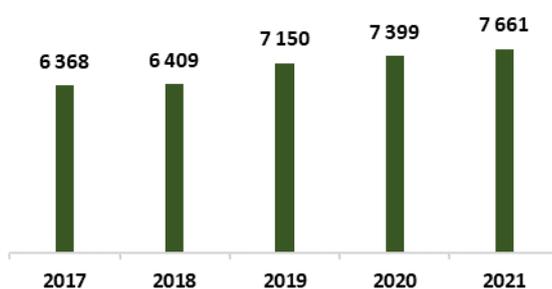
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



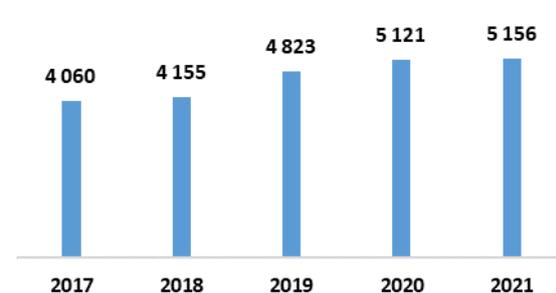
CRÉANCES BRUTES BILAN SUR LA CLIENTÈLE



TOTAL BILAN



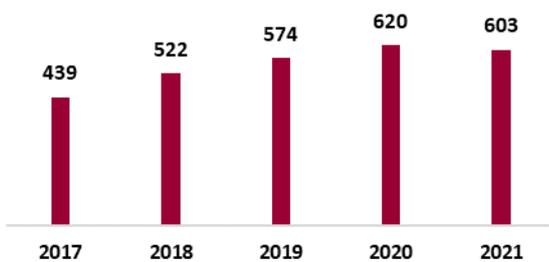
CRÉANCES NETTES SUR LA CLIENTÈLE



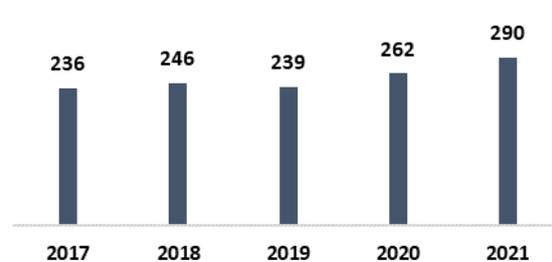
LES RÉSULTATS

	2017	2018	2019	2020	2021
CHIFFRES D'AFFAIRES	439	522	574	620	603
PRODUIT NET BANCAIRE	236	246	239	262	290
RESULTAT D'EXPLOITATION	41	10	8	12	-59
RESULTAT NET	30.1	7.3	6.3	8.2	-68.5

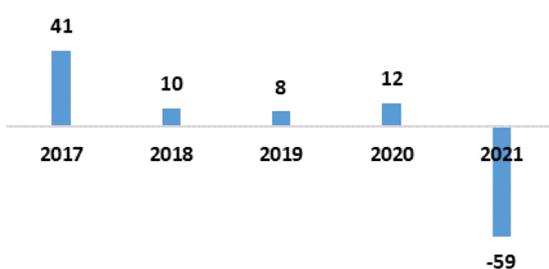
CHIFFRES D'AFFAIRES



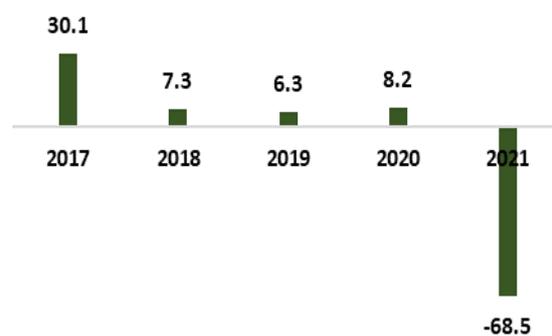
PRODUIT NET BANCAIRE



RÉSULTAT D'EXPLOITATION



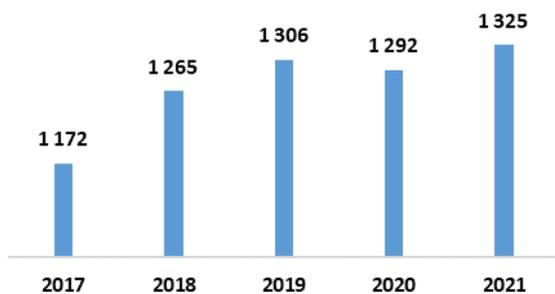
RÉSULTAT NET



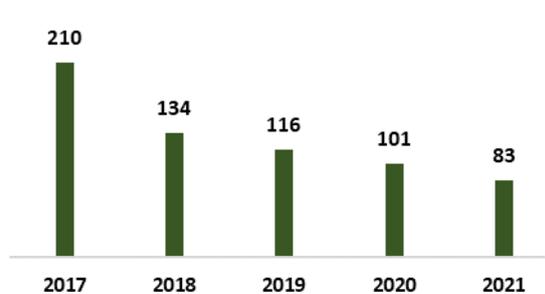
LE RESEAU ET L'EFFECTIF

	2017	2018	2019	2020	2021
Effectif permanent	1172	1265	1306	1292	1325
Employés contractuels	210	134	116	101	83
Nombre d'agences	132	132	134	136	135
DAB & GAB	173	173	175	177	176

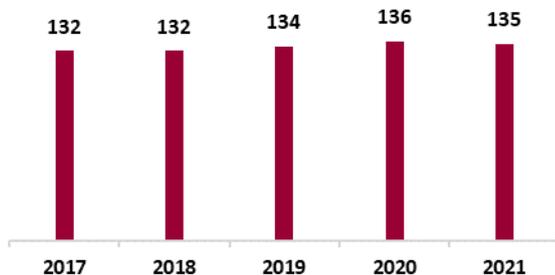
EFFECTIF PERMANENT



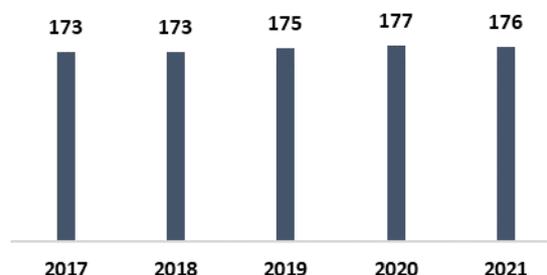
EMPLOYÉS CONTRACTUELS



NOMBRE D'AGENCES



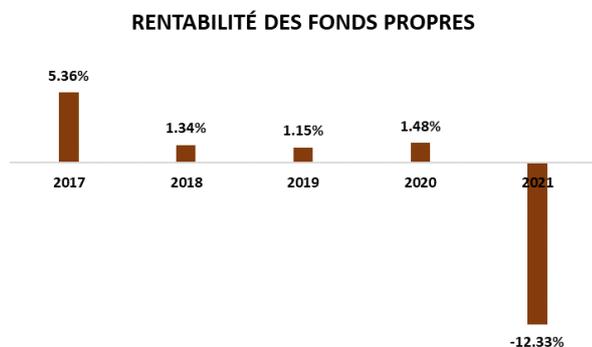
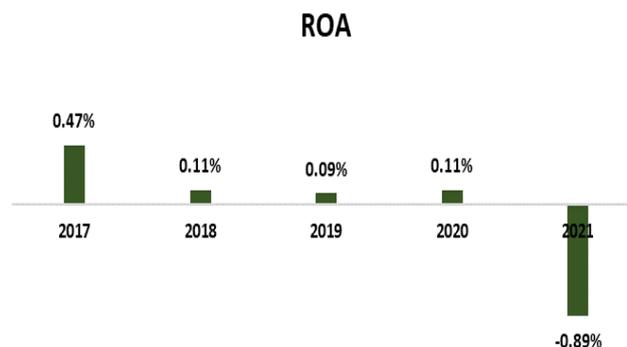
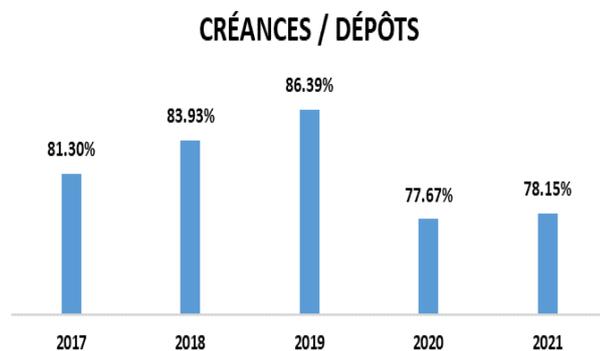
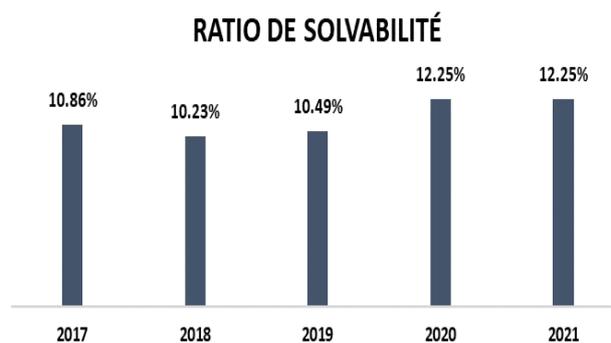
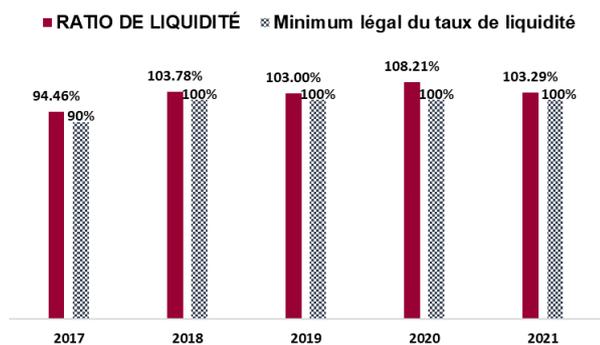
DAB & GAB



LES RATIOS

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio de liquidité	94.46%	103.78%	103.00%	108.21%	103.29%
Minimum légal du taux de liquidité	90.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Ratio de solvabilité	10.86%	10.23%	10.49%	12.25%	12.25%
Créances / Dépôt	81.30%	83.93%	86.39%	77.67%	78.15%
ROA	0.47%	0.11%	0.09%	0.11%	-0.89%
Rentabilité des Fonds Propres	5.36%	1.34%	1.15%	1.48%	-12.33%
Résultat net par action	0.301	0.073	0.063	0.082	-0.685

*ancien taux de liquidité selon la circulaire BCT 91-24



IV. PERSPECTIVES

Les axes de développement stratégique 2022-2026

L'ATB a procédé depuis le dernier trimestre 2021, à une révision totale de sa situation financière, opérationnelle et concurrentielle en vue d'actualiser son plan de développement stratégique 2022-2026. Nous présentons dans cette partie, les principaux axes stratégiques.

Corporate

- Augmenter notre part de marché pour rehausser nos revenus
- Dynamiser la performance commerciale en déclinant des plans d'actions spécifiques à chaque segment de la clientèle du Corporate avec des produits et services dédiés
- Garantir une gestion globale et personnalisée de la relation client afin d'améliorer la qualité des services
- Renforcer la synergie groupe ATB afin de fournir des solutions de financement globales touchant le haut et le bas du bilan
- Actualiser la stratégie de ciblage sectoriel en tenant compte des perspectives de chaque secteur et des limites de concentration
- Cibler les financements productifs pour bénéficier des refinancement BCT

Retail

- Consolider les perspectives de croissance de cette activité pour améliorer la rentabilité
- Fournir une expérience client excellente et complète en vue d'améliorer la qualité
- Se concentrer sur le portefeuille clients actuel des petites entreprises et suivre une politique de financement prudente et sélective tout en se préparant à la reprise.
- Offrir des packs de produits et dynamiser l'effort commercial
- Consolider les efforts de recouvrement, traiter et réduire les impayés

Trésorerie

- Assurer les besoins de liquidités de la banque tout en respectant les limites réglementaires et internes
- La recomposition du portefeuille BT compte tenu des tombées et anticiper les variations probables des taux (predicting yield curve movements)
- L'intervention sur le marché de change pour satisfaire les ordres d'achat et des ventes des clients
- Etre actif sur le marché de change pour maintenir la qualité de market maker
- Implémenter le système de gestion Actif Passif pour piloter la liquidité de la banque et se prémunir contre les risques de taux et de maturité

Risk Mnagement et contrôle intrene

- Renforcer la gouvernance des risques et les moyens de la fonction « gestion des risques »
- Apurer le portefeuille engagement et la maîtrise des risques crédits
- Développer les outils de gestion des risques
- Garantir la sécurité cybernétique et des systèmes d'information et le plan de continuité de l'activité
- Diffuser la culture de prévention des risques dans la banque
- Renforcer le système de contrôle interne
- Renforcer la fonction Compliance et en faire un levier de croissance durable

Ressources Humaines

- Mise en place de plans et programmes de mise à niveau des compétences
- Créer un environnement de travail stable, motivant et renforçant l'esprit d'appartenance
- Mise en place d'outil de fixation d'objectifs clairs pertinents et en étroite relation avec les objectifs de la Banque (Blanced Score Card)
- Offrir des plans de formation de qualité axés sur les spécialités rares et les nouvelles technologies
- Mise en place de manuels de procédures clairs de toutes les fonctions RH
- Orienter l'organisation vers le client et valoriser les ressources humaines
- Améliorer le climat social en instaurant une politique de communication interne transparente et constructive

Systèmes d'information

Le global T24 en cours d'implémentation à l'ATB vise à :

- Faire de la technologie un levier de développement
- Créer des services innovants
- Répondre aux besoins de la clientèle avec une excellente qualité de service
- Minimiser le Time To Market et bénéficier des opportunités offertes par les positions de First Mover

V. MARKETING ET COMMUNICATION

Marketing et communication

L'ATB a engagé une restructuration dans le cadre de la revue de sa stratégie 2020-2026, cette restructuration a amené à mettre en œuvre un nouveau système d'information pour améliorer le "time to market", moderniser le réseau et diversifier les canaux de distribution.

Le plan de Digitalisation, formalisé dans le cadre de la stratégie digitale de la banque dresse un bon nombre de projets digitaux ayant pour but de :

- Digitaliser le parcours clients et optimiser la « user experience » ;
- Gagner en efficacité opérationnelle notamment à travers la digitalisation des processus ;
- Améliorer le « parcours agent » de la banque afin d'offrir une expérience optimisée au client interne.

Dans un premier temps, la Banque a pu identifier et intégrer le développement de nouveaux services digitaux dans son scope pour les années 2022-2023 :

- La demande d'ouverture de compte totalement digitalisée;
- La consolidation de l'offre ATB net / ATB mobile ;
- L'initiation d'une demande de financement en ligne ;
- La mise en place d'un programme de fidélité ;
- Le déploiement d'une expérience monétique différenciée par le lancement du Mobile Payment et l'offre d'une carte de débit virtuelle ;
- L'aménagement d'espaces 24/7 offrant une expérience totalement digitalisée aux clients et prospects.

Dans un deuxième temps, la banque compte accompagner sa stratégie par la mise en œuvre de nouveaux projets de digitalisation impactant notamment la politique commerciale et le pilotage de la performance. La mise en place d'un CRM, d'un Product Factory pour une segmentation dynamique, sont parmi les objectifs à atteindre d'ici 2026.

Consciente de la concurrence de plus en plus ardue, des nouveaux besoins de la clientèle bancaire et des opportunités offertes dans un tel environnement, l'ATB a continué son dynamisme commercial à travers le lancement de nouveaux produits :

- Lancement du Crédit ATB RENOV en Février 2021, venant ainsi enrichir les solutions de financement autour de l'habitation en faveur des clients ATB ;
- Lancement du Crédit Bien être en Août 2021, qui vient enrichir la gamme de crédits à la consommation. Ce crédit à court terme, est destiné à financer en partie ou intégralement les frais de santé, et pallier ainsi à des dépenses souvent imprévues.

L'activité commerciale de 2021 a en outre été marquée par deux actions Co-brandées :

- Du 01 au 31 mars 2021, la banque a lancé une action de partenariat avec le concessionnaire automobile « Alpha Hyundai Motors » en accordant des taux attractifs sur le crédit Sayara portant sur une large gamme de voitures destinées aux particuliers, aux professionnels et aux Entreprises ;
- La 4ème édition de l'action Co-brandée « Sayara » avec quatre partenaires privilégiés de la banque à savoir *Honda, Toyota, Hyundai* et *KIA* et ce du 15 juin au 25 septembre 2021 ; Ainsi les clients ATB ont pu profiter de prix promotionnels, de cadeaux, de taux de crédit avantageux et des montages financiers sur mesure tout au long de cette action devenue incontournable à l'ATB.

L'ATB a procédé en 2021 à la refonte de la segmentation de sa clientèle accompagnée par l'enrichissement de l'offre correspondante à chaque segment pour coller aux besoins et attentes spécifiques de chacun. Cette offre sera axée sur des produits et services packagés sur mesure pour chacun des nouveaux segments définis ; Allant d'une offre des plus basiques à une offre très riche pour la clientèle Elite.

En 2021, de nombreuses actions de communication ont été réalisées dans le but de renforcer le positionnement de la Banque sur le marché des particuliers. Les principales réalisations en termes de communication au cours de l'année 2021 concernent essentiellement :

- **Lancement de la campagne produit** dans la continuité de la campagne institutionnelle « Nouvel Elan » de 2020. La campagne produit a mis en action des chargés clientèle pour faire connaître les meilleurs avantages des produits et services à des clients de différentes CSP et ce, à travers une série de capsules vidéo. Cette campagne s'est déclinée en digital essentiellement (réseaux sociaux, sites web, jeu sur Facebook), en spot radio et en affichage urbain.

Toujours dans une optique de renforcement de l'esprit d'appartenance, les collaborateurs étaient les acteurs de la campagne et ont joué le rôle de chargés de clientèle.

- **Lancement de la 4ème édition des « 100 jours Sayara »**. Une offre promotionnelle pour l'achat de voiture a été lancée du 15 Juin au 25 Septembre.

La nouveauté de cette 4ème édition a été d'associer des concessionnaires partenaires qui ont offert des avantages "Clients" pour toute acquisition d'un véhicule via un crédit Sayara ATB.

Un site web '100 jours Sayara' a été dédié à cette action où les concessionnaires, partenaires ATB, ont exposé leurs véhicules avec les avantages clients.

La campagne de Communication s'est déclinée essentiellement sur le digital (Pages Réseaux sociaux ATB, sites web.), l'affichage urbain sur le grand Tunis, l'habillage agences, les écrans Carrefour, Géant, la radio et de la presse en appoint sur les journaux en convention.

- **Campagne Carte « Lella »** à l'occasion de la fête internationale de la femme du 08 Mars :

L'ATB a offert pour les 20 premières femmes qui se sont présentées à chaque agence ATB, le package suivant :

Une gratuité des frais de tenue de compte pour les deux premiers trimestres et une gratuité des frais d'abonnement de la carte Lella pour la première année.

La communication s'est axée sur le digital (Pages Réseaux sociaux ATB, sites web.) et la radio.

- **Lancement de la campagne Visa Contactless** en collaboration avec Visa, la société Monétique Tunisie et l'Association professionnelle des banques de Tunisie. La campagne s'est basée sur le digital (Réseaux sociaux ATB, bannières sur les sites web en partenariat).

- **Lancement d'une campagne de Parrainage :**

La campagne concerne les ouvertures de comptes et l'équipement en packs Electron et ce afin d'améliorer les dépôts à vue de la banque et d'augmenter son PNB.

Le concept de la campagne de communication est : « Chaque client ATB peut devenir l'ambassadeur de la marque ATB ».

La communication s'est basée sur les RS de l'ATB avec une vidéo explicative du concept de parrainage, la radio, l'affichage urbain, l'affichage sur le réseau Digicom des centres commerciaux, les sites web de nos partenaires, la radio, la presse en appoint sur les journaux en convention ainsi qu'une campagne ciblée de Smsing.

Des cadeaux ont été offerts aux parrains et aux filleuls.

Sur le plan sociétal et toujours dans une démarche de mécénat multidisciplinaire, l'ATB a soutenu durant l'année 2021 diverses activités culturelles, artistiques, sportives et humanitaires.

Parmi les actions culturelles soutenues par l'ATB, nous citons :

- **Partenariat proactif " Femmes Entrepreneures de l'année " :**

Les trophées des Femmes Entrepreneures de Tunisie est un programme qui promeut et fait monter en compétence les jeunes femmes entrepreneurs. Sept trophées ont été décernés aux lauréates dans sept secteurs différents: TECH, Services, Agrobusiness, Artisanat, Culture, Industrie & Innovation.

L'ATB participe pour la 2^{ème} année consécutive en tant que partenaire exclusif du secteur bancaire de cet événement et était le parrain de la catégorie culture.

- **Le festival Djerba Music Land by Radisson:**

L'ATB a parrainé pour la 2^{ème} fois le festival Djerba Music Land, ce festival a animé l'île de Djerba pendant une semaine. Des Djs internationaux et tunisiens ont animé les soirées du festival à l'hôtel Radisson Blu Palace.

- **12^{ème} édition du Prix Arabe Mustapha Azouz :**

Chaque année l'ATB consacre un prix à un secteur quelque peu oublié : La littérature pour enfants. Le prix arabe ATB Mustapha Azouz est un concours destiné à la promotion de la littérature pour enfants entre 12 et 16 ans et est adressé à tous les créateurs et écrivains du monde Arabe.

- **Partenariat avec la fédération Tunisienne de Tennis :**

Sponsoring de tous les événements de la fédération comme la coupe DAVIS, compétition transmise en direct à la Télévision ainsi que beaucoup d'autres etc...

Depuis 2017, l'ATB s'est engagée, à travers un partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, dans le programme national de la numérisation de l'enseignement notamment en faveur des élèves des régions défavorisées du pays. L'ATB s'est engagée à prendre en charge annuellement l'aménagement et l'équipement des laboratoires informatiques de trois écoles.

Cette convention illustre un partenariat qui renforce le statut de l'ATB en tant que Banque visionnaire à la fibre citoyenne et qui témoigne de sa volonté d'accompagner concrètement les activités focalisées sur l'éducation et la technologie.

Huit laboratoires ont été inaugurés jusqu'à aujourd'hui dans les régions suivantes : Seliana (Bargou), Kasserine (Majel Bel Abbes), Kebili, Tozeur (Nafta) et Gabes (El Hamma), Kairouan, Jendouba, Zaghouan.

VI. LE CONTROLE

- **AUDIT**
- **COMPLIANCE**
- **RISK MANAGEMENT**

L'AUDIT

L'année 2021 est celle du dénouement du plan d'intervention 2019 – 2021 mais c'est aussi l'année qui a vu la concrétisation de plusieurs efforts visant à hisser l'Audit Interne au rang d'acteur incontournable dans la pyramide des contrôles de l'ATB.

Courant 2021, l'Audit Interne a assuré une large couverture de l'ensemble des agences du réseau de la banque (42 agences) assortie d'une cotation pour le volet gestion administrative et une cotation pour le volet management des risques inhérents à l'activité bancaire.

Concomitamment aux travaux de l'audit réseau, les travaux d'audit des Directions Centrales du siège et des filiales ont permis l'appréhension de certaines défaillances au niveau de deux filiales du groupe ATB (ATI SICAF et ATD SICAR) et d'assurer une démarche investigatrice tout au long de l'année, sur les faiblesses juridiques, procédurales et IT d'un bon nombre de processus et lignes métiers au sein de la banque en référence au plan d'audit 2021 (24 missions).

Notons que le plan d'audit 2021 a été réalisé à hauteur de 91,7% et qu'une attention particulière a été déployée pour la préparation de la stratégie d'audit 2022 - 2024 selon une approche par les risques qui s'appuie sur un découpage fonctionnel, une évaluation de l'exposition aux risques résiduels et la prise en compte des recommandations des instances de gouvernance de la banque.

D'autres part et dans la perspective de moderniser l'Audit Interne et lui permettre de grimper à un palier supérieur de prestations plus en phase avec les standards internationaux de la profession, il est envisageable de mettre en place des KPI pour un meilleur pilotage de l'activité de l'Audit en 2022.

Le suivi de la mise en place des dispositions de la nouvelle circulaire BCT n° 2021-05 sur la gouvernance a accaparé l'attention de l'Audit Interne qui s'active dans la dynamisation des mesures prises par les différentes structures de la banque à cette fin.

En outre, l'année 2021 a vu l'organisation du workshop Group Internal Audit (GIA) avec les Responsables d'Audit des filiales. Ce workshop placé sous le signe de développement d'une stratégie d'audit agile a été l'occasion de débattre de différentes thématiques visant à partager les avancées réalisées par la filière en matière d'adaptation des travaux d'audit à la conjoncture ponctuée par la pandémie du COVID 19.

COMPLIANCE

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité comporte les principes fondamentaux, les mécanismes et procédures adéquats pour garantir le respect de notre établissement des lois et règlements en vigueur, des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques.

Il repose sur une responsabilité partagée entre les entités opérationnelles et la direction de la conformité.

L'année 2021 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- La poursuite de l'implémentation de l'outil informatique « Enterprise Compliance Risk Reporting » qui permet la gestion du risque de non-conformité en s'assurant que les politiques et les procédures sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'elles sont appliquées d'une manière appropriée.
- Mise en conformité aux exigences de la circulaire de la banque centrale de la Tunisie n°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et établissements financiers.
- Formation continue : l'ATB a continué les formations obligatoires de conformité destinées aux collaborateurs des agences.
- Fiabilisation de données ou data cleansing : Dans le but d'améliorer la qualité des données, une mission spécifique de data cleansing a été effectuée, au regard des clients personnes politiquement exposées (PEP).
- Gestion des relations de correspondance bancaire : Afin de préserver nos relations de correspondance bancaire, essentielles aux transferts de fonds vers l'étranger, nous avons traité les demandes d'actualisation de données parvenues de nos correspondants bancaires.
- Développement de nouveaux scénarios paramétrés sur notre système de profilage en tenant compte de notre politique de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement de terrorisme et de la situation économique et réglementaire du marché.
- Au cours de l'année 2021, notre équipe Sanctions et Embargos a traité environ 4000 demandes d'autorisation de transfert de fonds à l'étranger impliquant des parties ou pays à haut risque de blanchiment d'argent et de financement de terrorisme. En outre, elle a traité 957 demandes d'informations parvenues de la CTAF.
- Reporting annuel en application des dispositions de la convention Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) : En sa qualité d'institution financière déclarante, notre établissement est soumis à l'obligation de déclarer auprès de l'IRS les contribuables américains détenant des comptes ouverts chez notre banque.
- Mise à jour du code de bonne conduite de la banque.

- Actualisation du code de gouvernance de la banque : La circulaire de la banque centrale de Tunisie n°2021-05 a apporté de nouvelles exigences relatives au cadre de gouvernance des banques et établissements financiers. Le code de gouvernance de la banque a été actualisé pour tenir compte de ces nouvelles exigences.
- Actualisation de la politique anti-corruption : la politique anti-corruption a été actualisée en tenant compte des dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2021-05.

Le moyen le plus efficace de prévenir les manquements à la conformité consiste à instaurer une culture axée sur des normes déontologiques élevées. Dans cette optique, l'ATB dispense de manière continue une formation sur l'ensemble de principes et règles éthiques qui gèrent et guident notre activité. Les formations servent également à promouvoir une culture de risque et l'acquisition des capacités nécessaires pour suivre l'évolution des activités et des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

L'ATB opte aussi pour la définition des mécanismes de suivi et d'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa stratégie, y compris la formulation des indicateurs de suivi appropriés.

En fin, L'ATB veille à mettre en œuvre la technologie nécessaire pour identifier, évaluer et atténuer le risque de conformité de manière appropriée à travers l'implémentation d'une nouvelle application de gestion de risque de conformité et la mise au point de nos applications de filtrage et de profilage.

RISK MANAGEMENT

Les attributions **de la gestion du Risque de Crédit** dans le cadre de son activité consiste principalement en la gestion des risques de crédits, opérationnels et de marché, en plus de la gestion des risques cybernétiques et la gestion du plan de continuité de l'activité.

Au cours de 2021, la gestion du risque crédit a essentiellement concerné les activités suivantes :

- La migration réussie du système de notation interne MRA vers le système de notation Credit Lens
- La réalisation de stress tests relatifs au risque de crédit selon la méthodologie interne de la banque et la méthodologie édictée par la Banque centrale
- Le projet d'implémentation des normes IFRS 9.
- Le démarrage du projet « Backtesting » des 2 modèles de notation interne pour les grandes, moyennes et petites entreprises et la calibration des paramètres de risques en se basant sur l'expérience de l'Arab Bank et de Moody's dans ce domaine ;
- Participation aux actions de formation relatives à la gestion des risques.

L'année 2022 sera marquée par la continuation du projet d'implémentation des normes IFRS 9, l'achèvement du projet « Backtesting » des modèles de notation interne, l'élaboration de la politique de tarification ajustée aux risques, l'élaboration d'une politique de résolution des créances classées, et l'instauration d'un système d'alerte précoce pour détecter les difficultés des emprunteurs ;

Au cours de 2021, les principales réalisations en termes de gestion du risque opérationnel et de marché, concernent :

- Elaboration de la politique de management des fonds propres et de liquidité ;
- Elaboration d'un plan d'actions pour l'amélioration du LCR ;
- Elaboration de la méthodologie de calcul du ratio « Net Stable Funding Ratio » ;
- Elaboration des rapports périodiques (hebdomadaires, mensuels et annuels) sur le risque de liquidité et le risque de change et le suivi quotidien des activités des marchés ;
- Suivi quotidien des limites internes, réglementaires et la limite GTM sur les positions de change over-night ;
- Calcul de l'exposition au risque de change de la Banque selon méthode de la Value At Risk et l'Expected Shortfall ;
- Elaboration des stress tests du risque de change et mise à jour des politiques des risques de marché et la déclaration de l'appétence aux risques de marché

- Réalisation des plans d'actions pour le traitement des risques résiduels élevés et très élevés pour les 3 processus cartographiés à savoir : le processus achat, le processus monétique et le processus conformité ;
- La mise en place du comité technique des risques opérationnels

La banque veillera en 2022 au :

- Développement d'une approche d'analyse et de suivi du risque global de taux d'intérêt « IRRBB » et suivi de son l'évolution ;
- Mise en place du processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital « Internal Capital Adequacy Assessment Process-ICAAP » conformément au pilier 2 de Bale II;
- Mise à jour du plan de financement de contingence de la banque ;
- Acquisition d'un logiciel informatique pour la collecte et la gestion des incidents opérationnels avant fin mars 2022 ;
- Elaboration de la cartographie des risques pour tous les processus de la banque dans le cadre d'un projet complet avant le 30/06/2022;

Les principales réalisations en matière de sécurité cybernétiques et gestion du plan de continuité de l'activité concernent :

- Le maintien de la certification ISO 27001 du service Internet & Mobile Banking pour la sixième année;
- L'amélioration du Système de Management de la Sécurité de l'Information SMSI pour renforcer le dispositif Cyber sécurité de l'information de la banque;
- La revue et l'amélioration du plan de réponse aux incidents de sécurité de l'information (Information Incident Response Plan, IIRP) ;
- Actualisation du PCA (Politique de la Continuité d'Activités, Procédure de gestion de crise, plans de continuité métiers, BIA, liste de relais PCA) ;

VII.GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Les principales instances de gouvernance de l'ATB – le Conseil d'administration et la Direction Générale assistée du Comité exécutif – ont pour mission de garantir les intérêts de la Banque, des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.

I. Code de Gouvernance

a) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil d'Administration contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités. Le Conseil d'administration de l'Arab Tunisian Bank est composé de 12 membres au total. En application des règles de bonne gouvernance et des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie, le conseil d'administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

La composition du Conseil d'Administration

Nombre de Sièges	Administrateurs	Représentants	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration
1	ARAB BANK PLC	Mme Randa SADIK	Présidente du conseil d'administration. Arab Bank Chief Executive Officer	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
2		Mr Louai Ibrahim SHAHZADEH	Senior Vice President - Regional Credit	CA 23-11-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
3		Mr Nasri MALHAME	Consultant	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
4		Mr Walid M.SAMHOURI	Executive Vice President	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
5		Mr Naïm EL HUSSEINI	Executive Vice President - Consumer Banking	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
6		Mr Firas ZAYYED	Senior Vice President	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
7	Mr Ferid ABBES	lui-même	Vice Président du Conseil Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
8	Mr Ridha ZERZERI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
9	Mr Mohamed BEN SEDRINE	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
10	Mr Yahia BAYAHI	lui-même	Administrateur représentant les petits porteurs Chef d'entreprises	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023
11	Mr Ali DEBAYA	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 28-04-2021	Jusqu'au 01/07/2021
12	Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 28-04-2021	AGO statuant sur l'exercice 2023

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil est réalisée par un Comité ad-hoc désigné par le Conseil d'administration composé d'au moins trois membres du Conseil. Ce Comité soumet une première liste répondant à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est déterminé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

La Rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Le Conseil décide de la rémunération des membres de l'encadrement supérieur de la banque sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

b) La séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général

La Banque a adopté le régime de la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur Général conformément aux exigences de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements

Le président du Conseil d'Administration voit son rôle limité à la représentation du conseil, à l'organisation, à la direction des travaux de celui-ci, et à la surveillance du bon fonctionnement des organes de la Banque. Il s'assure, notamment, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le président du conseil d'administration s'engage à maintenir des liens constructifs entre chacun des membres du conseil d'administration et la direction générale de la banque, ainsi qu'entre tous les membres. Il s'assure aussi que toutes les informations adéquates parviennent à tous les membres du Conseil et actionnaires en temps opportun.

Le Directeur général est en charge de la gestion opérationnelle. Il est investi par la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque qu'il représente dans ses rapports avec des tiers. Il est le représentant légal de la Banque. Il est interdit au Directeur général et au Directeur Général Adjoint d'être membres du conseil d'administration de la banque

Les fonctions du conseil d'administration

- ❖ **La politique de nomination des directeurs**
- ❖ **Auto-évaluation des performances**
- ❖ **Approbation de la stratégie de la Banque**
- ❖ **Le code de conduite professionnelle**

c) La politique de prévention des conflits

L'Arab Tunisian Bank a mis en place une politique de prévention des conflits d'intérêts en application de l'article 7 de la Circulaire B.C.T n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La politique de prévention des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la banque identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts et met en place un dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil.

II. Les comités du conseil d'administration

1. Le Comité d'Audit Interne

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité d'Audit Interne en application des exigences de l'article 49 de la loi n°2016-48 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité d'Audit Interne est composé de **trois** membres au moins désignés par le Conseil d'administration et choisis notamment sur la base de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ;
- ❖ Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- ❖ Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable et ce, conformément à l'article 47 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 13 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

- ❖ Le Comité d'audit interne est composé comme suit :

- **President :**
Mr. Mohammad Ahmad EL ISIS
- **Membres :**
Mr. Mohamed Ben Sedrine,
Mr. Naim El Hussein,
Mr. Firas Zayyed

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité d'Audit Interne . Le Comité d'audit interne peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou des filiales de la banque dont la présence est jugée utile.

- ❖ Le Comité d'audit interne assiste le Conseil d'administration dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance.
- ❖ Le comité d'audit interne se réunit six fois au moins par an sur convocation du président et chaque fois qu'il le juge utile.
- ❖ Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.
- ❖ Les décisions du comité d'audit sont prises à la majorité des membres présents.
- ❖ Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité d'audit tout document ou information utiles.

2. Le Comité Exécutif de Crédit

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité exécutif de crédit en application des exigences dispositions des articles 23 & 24 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité exécutif du crédit sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité exécutif de crédit est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- ❖ Les membres du Comité et en particulier les membres non administrateurs, doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans le crédit. Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance. Le président du Comité est désigné par le Conseil.
- ❖ Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.
- ❖ Le Comité exécutif de crédit est composé comme suit :
 - **Président :**
Mr. Ahmed Rjiba
 - **Membres :**
Madame Randa Sadik ,
Mr Ferid Abbes
Mr Walid Samhour
- ❖ Le Comité exécutif de crédit se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président.
 - Seuls les membres du Comité exécutif de crédit sont autorisés à assister aux réunions du Comité exécutif de crédit. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à toute ou une partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.
 - Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'administration.
 - Il est interdit aux membres du conseil non dirigeant de prendre part aux décisions soumises au comité exécutif de crédit, dans le cas où leur présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

3. Le Comité des Risques

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité des risques en application des exigences dispositions des articles 23 & 27 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité des Risques sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- ❖ Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires.
- ❖ Le Comité des risques est composé comme suit :
 - **Président :**
Mr. Ali Debaya (Jusqu'au 01/07/2021)
 - **Membres :**
Mr Louai Ibrahim Shahzadeh,
Mr Nasri Melhami
Mr Ridha Zerzeri
- ❖ Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.
- ❖ Le Comité des risques est chargé de :
 - Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel.
 - Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques.
 - Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
 - Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil d'administration
 - Analyser l'exposition de la banque à tous les risques
 - Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres
 - Approuver les plans de continuité d'activité
 - Donner son avis au Conseil d'administration sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération
 - Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotées des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
 - Proposer au conseil d'administration des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance
 - Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.
- ❖ Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

4. Le Comité de Gouvernance

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de gouvernance en application des exigences de Due Diligence de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité de Gouvernance est composé de deux membres au moins désignés par le Conseil : en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines de gestion des risques de conformité ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

- ❖ Le Comité de Gouvernance est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine de la gestion des risques Compliance et ce conformément aux dispositions de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

- ❖ Le Comité de Gouvernance est composé comme suit :

- **Président :**
Madame Randa Sadik
- **Membres :**
Mr Walid Samhour
Mr Yahia Bayahi

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Gouvernance.

- ❖ Le comité de Gouvernance assiste le conseil d'administration de la banque et élabore les orientations stratégiques de la banque ainsi que son organigramme en veillant au respect des standards du métier bancaire.
- ❖ Le comité de Gouvernance est aussi chargé de veiller au respect des exigences Compliance au niveau de toutes les activités de la banque.
- ❖ Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins deux fois par an, sur convocation de son Président.

Seuls les membres du Comité de Gouvernance sont autorisés à assister aux réunions du Comité de Gouvernance. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

5. Le Comité de Nominations et Rémunérations

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de Nominations et Rémunérations en application des exigences de Due Diligence de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit et des exigences de l'article 51 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

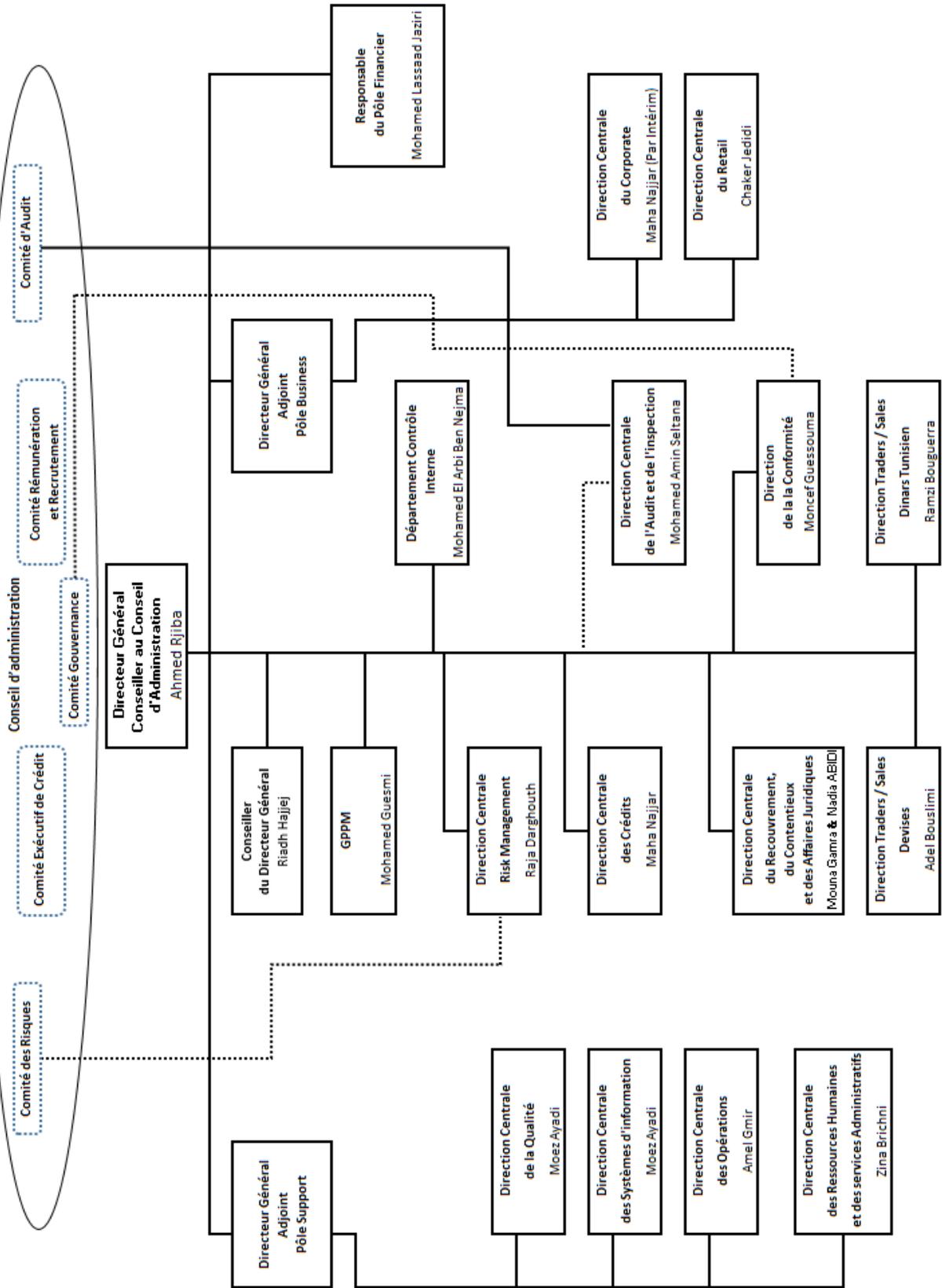
La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé de deux membres au moins désignés par le Conseil d'administration ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- ❖ Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- ❖ Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé comme suit :
 - **Président :**
Mr Ferid Abbes
 - **Membres :**
Madame Randa Sadik
Mr Walid Samhuri
- ❖ Le comité de Nominations et Rémunérations se réunit 2 fois par an.

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Nominations et Rémunérations.

- ❖ Le comité de Nominations et Rémunérations assiste le conseil d'administration de la banque dans :
 - La nomination des organes de direction de la banque et ses cadres supérieurs sur la base d'un rapport relatant les critères de nomination en matière de compétence et de réputation.
 - L'approbation de la rémunération des hauts dirigeants (directeur général, directeur de la gestion des risques et chef de l'audit interne, notamment), et il doit surveiller l'élaboration et le fonctionnement des politiques et systèmes de rémunération ainsi que des processus de contrôle y afférents.
- ❖ La rémunération du personnel des fonctions de contrôle doit être déterminée indépendamment des lignes de métier surveillées, et les indicateurs de performance doivent principalement mesurer la réalisation des objectifs de ces fonctions afin de ne pas compromettre leur indépendance.
- ❖ La structure de rémunération doit être en adéquation avec la stratégie en matière d'activité et de risque, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la banque à long terme. Elle doit également intégrer des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.
- ❖ Les programmes de rémunération doivent promouvoir une saine culture du risque, incitant les employés à prendre des risques appropriés et à agir dans l'intérêt de la banque dans son ensemble (et notamment de sa clientèle) plutôt que dans leur propre intérêt ou celui de leur unité opérationnelle

ORGANIGRAMME DE L'ATB



VIII. BILAN SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif de la banque arrêté au 31/12/2021 est de 1408 employés dont 1325 titulaires réparties comme suit :



Les principales réalisations en matière de gestion des ressources humaines ont concerné en 2021 :

- La finalisation de la cartographie de l'ensemble des métiers de la banque entamée dans le cadre du projet Référentiel Emplois/Compétences, bilans des compétences et plan de formation. La rédaction des fiches compétences est à 80%. L'ATB a également finalisé la phase des bilans des compétences pour 1250 collaborateurs.
- Lancement officiel de la plateforme de digitalisation des services RH, GP for YOU. Une campagne massive de communication et d'assistance a été dispensée auprès du personnel afin de s'assurer de son utilisation. Cette plateforme digitalisée permettra une gestion optimisée des plannings du personnel ainsi que des demandes de formation, une fiabilisation des données du personnel, un suivi rigoureux des campagnes d'évaluation de la performance tout en garantissant une visibilité, une transparence et une responsabilisation des collaborateurs
- Le développement de la plateforme digitalisée pour le processus d'évaluation des travaux de la promotion « Promotion On-Line ». C'est une plateforme au niveau du PORTAIL ATB qui a permis au supérieur hiérarchique de faire l'évaluation du collaborateur d'une manière digitale.
- La vigilance quant à la lutte contre la propagation du Covid-19 au sein de la banque, à travers notamment la prise en charge des cas suspects et positifs dès l'apparition des premiers symptômes par la prise de rendez-vous pour effectuer le test PCR dont les frais sont à la charge de la banque, l'orientation des cas vers leur médecin traitant ou le médecin du travail pour ce qui est de la durée de confinement, le suivi jusqu'à la reprise de l'employé concerné, et enfin une campagne de sensibilisation continue via un flash santé hebdomadaire.

En matière de formation, les actions initiées par « l'Académie ATB » en 2021 ont porté la marque de l'engagement et de l'ambition réels affichés par le management de la banque pour promouvoir la qualité de la Ressource Humaine et lui offrir des perspectives de carrières motivantes. Le programme de formation de l'année 2021 s'est inscrit dans le droit fil de la stratégie de la banque et se voulait encore plus ambitieux tant par les actions mises en place que par les objectifs à atteindre en améliorant les niveaux de compétences par une politique de promotion des plans de carrière par la formation

IX. AFFECTATION DU RESULTAT

DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 51 des statuts de l'ATB stipule :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- ❖ une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- ❖ La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés
- ❖ Les réserves statutaires
- ❖ Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
 1. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
 2. Le reliquat des bénéfices est distribué entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.

Le Tableau d'Évolution des Capitaux Propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2019 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	6300	545 754
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2019											
Réserve pour réinvestissement						6 300				-6 300	-
Dividendes											
Résultats reportés											
Solde au 31.12.2019 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	-	545 754
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2020										8 198	8 198
Solde au 31.12.2020 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	8 198	553 952
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2020											
Réserve pour réinvestissement						8 100			0	-8 100	-
Dividendes											-
Résultats reportés									98	-98	-
Solde au 31.12.2020 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	0	553 952
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2021										-68 502	-68 502
Augmentation de capital en numéraire	28 000	42 000									70 000
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	-68 502	555 450

**X. RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES ET ETATS
FINANCIERS INDIVIDUELS
AU 31 DECEMBRE 2021**

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade,
1053 Les Berges du Lac – Tunis
Tel:+216 36 400 900 /+00 (216) 36 400 902

www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafsi, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Arab Tunisian Bank – ATB

Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31-12-2021

Mars 2022

SOMMAIRE

I. Rapport général des commissaires aux comptes

II. Rapport spécial établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

III. Etats financiers

I - RAPPORT GENERAL

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers annexés au présent rapport font ressortir des capitaux propres positifs de 555.450 KDT, un déficit de l'exercice s'élevant à 68.502 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 372.183 KDT.

A notre avis, les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021 à 500 871 KDT et représentent 83% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 155 992 KDT, représentant 67% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 711 825 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note 3 des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°II.2.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- - La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- - La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2022-02 du 4 mars 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- - Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- - Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 347.204 KDT, pour une provision de 95.753 KDT, soit un montant net de 251.451 KDT, représentant 3.3% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 347.204 KDT, soit 23% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2021 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note « 34 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022. Le solde de ces provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KDT au 31 décembre 2021 contre 51 663 KDT au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la

communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 avril 2022
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates**

**International
Chiheb GHANMI**



II - RAPPORT SPECIAL



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac – Tunis
RC : B119871997 – MF : 587570N/A/M00
Tel: +00 (216) 36 400 900 /+00 (216) 36 400 902

www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

ARAB TUNISIAN BANK « ATB » RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Arab Tunisian Lease (ATL)

Au cours de l'exercice 2021, l'ATB a conclu 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulant pour un montant global en principal de 3 609 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 181 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2021 à 3 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 427 KDT.

Arab Bank (AB)

L'encours des emprunts subordonnés émis par l'ATB et souscrit par l'ARAB BANK en 2019 s'élève à 75 000 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 549 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2021, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 333 086 KDT au 31.12.2021. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2021 s'élève à 4 974 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2021 à 0 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 5 KDT.

ARABIA SICAV

En vertu des conventions de dépositaire conclues, l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV dans laquelle elle détient 89.64% du capital au 31/12/2021 ainsi qu'elle perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT au titre de sa fonction de dépositaire.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit

un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 29 Mai 2019 a décidé de désigner Monsieur Ahmed Rejiba en tant que le directeur général et ce à compter du 1er juillet 2019 pour un mandat de 3 an renouvelable.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

LIBELLE	Direction Générale		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 245	192	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	1 245	192	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 avril 2022
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**



III. Etats financiers

ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2021

Bilan
Etat des engagements hors bilan
Etat de résultat
Etat de flux de trésorerie
Notes aux états financiers

Bilan
Exercice clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF			
AC1	1	262 507	314 423
AC2	2	614 289	440 128
AC3	3	5 155 992	5 121 128
AC4	4	-	-
AC5	5	1 387 381	1 315 915
AC6	6	117 039	95 178
AC7	7	123 504	112 441
TOTAL ACTIF		7 660 712	7 399 214
PASSIF			
PA1	8	100 000	58 000
PA2	9	367 186	124 896
PA3	10	5 902 342	5 970 282
PA4	11	543 537	484 024
PA5	12	192 196	208 060
TOTAL PASSIF		7 105 261	6 845 262
CAPITAUX PROPRES			
CP1		128 000	100 000
CP2		495 087	444 987
CP5		865	767
CP6		(68 502)	8 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	555 450	553 952
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 660 712	7 399 214

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2021	31.12.2020
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB01	14	994 562	642 623
HB02	15	333 579	304 144
HB03	16	100 000	62 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 428 141	1 008 767
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	17		
HB04		376 412	336 567
HB05		-	1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		376 412	337 567
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB06	18	1 478 573	1 267 528

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021
(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	414 192	461 463
PR2	Commissions (en produits)	20	86 679	69 056
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	22 168	18 315
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	79 688	70 694
Total produits d'exploitation bancaire			602 727	619 528
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	299 245	346 623
CH2	Commissions encourues		13 129	10 882
Total charges d'exploitation bancaire			312 374	357 505
PRODUIT NET BANCAIRE			290 353	262 023
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(107 730)	(60 173)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(36 455)	(7 048)
PR7	Autres produits d'exploitation		136	120
CH6	Frais de Personnel	26	(115 991)	(105 159)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(70 447)	(62 375)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(19 253)	(14 982)
RESULTAT D'EXPLOITATION			(59 388)	12 406
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	1 338	(584)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 239)	(1 592)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			(59 289)	11 398
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(9 213)	(3 200)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			(68 502)	8 198
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			(68 502)	8 198
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)			30	(0,685)
				0,082

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		585 267	535 200
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(311 822)	(360 380)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(37 427)	(89 000)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(153 015)	(372 779)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(68 606)	739 163
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(114 237)	(111 463)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(119 336)	(57 902)
Impôt sur les sociétés		(9 252)	(4 849)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(228 429)	277 990
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		74 582	78 276
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(103 275)	148 276
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(37 779)	(18 664)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(66 472)	207 889
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		70 000	
Emission d'emprunts		74 230	99 916
Remboursement d'emprunts		(12 831)	(2 915)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(1 222)	(7 674)
Dividendes versés		-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		130 177	89 327
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(164 724)	575 206
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		536 909	(38 297)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	372 183	536 909

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2021, sont élaborés et présentés d'une part conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, et d'autre part conformément aux notes et aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont les suivantes : note n°93-23 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)** : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2)** : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3)** : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4)** : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2010-2019.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2022-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2022-02.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- **Règles de couverture contre les risques de change** : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 262 507KDT au 31 décembre 2021 contre 314 423 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 51 916 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	39 113	30 112
Compte courant BCT	223 366	284 284
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	5
Total	262 507	314 423

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 614 289 KDT au 31 décembre 2021 contre 440 128 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 174 161 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	50 397	268 618
Prêts aux établissements bancaires	508 644	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	578	760
Total créances sur établissements bancaires	559 619	395 493
Avoirs en compte sur les établissements financiers	11 117	7 289
Prêts aux établissements financiers	43 552	37 346
Total créances sur établissements financiers	54 669	44 635
Total	614 289	440 128

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	50 397	-	-	-	50 397
Prêts aux établissements bancaires	508 644	-	-	-	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	578	-	-	-	578
Total créances sur établissements bancaires	559 619	-	-	-	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	11 117	-	-	-	11 117
Prêts aux établissements financiers	6 125	-	-	37 427	43 552
Total créances sur établissements financiers	17 242	-	-	37 427	54 669
Total	576 861	-	-	37 427	614 289

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	50 397	50 397
Prêts aux établissements bancaires	-	-	508 644	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	578	578
Total créances sur établissements bancaires	-	-	559 619	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	11 117	-	11 117
Prêts aux établissements financiers	6 588	-	36 964	43 552
Total créances sur établissements financiers	6 588	11 117	36 964	54 669
Total	6 588	11 117	596 583	614 289

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde net de 5 155 992 KDT contre 5 121 128 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 34 864 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires débiteurs	471 243	425 359
Avances sur placements à terme	16 144	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	11 636	2 649
Total comptes débiteurs & Autres créances	499 023	457 745
Portefeuille Escompte	661 122	610 599
Crédits à la clientèle non échus	3 821 940	3 791 172
Créances douteuses et litigieuses	486 496	361 456
Produits à recevoir	38 362	53 697
Produits perçus d'avance	(13 579)	(14 146)
Créances impayées	279 524	349 327
Total autres concours à la clientèle	5 273 865	5 152 105
Crédits sur ressources spéciales extérieures	93 901	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 028	1 428
Total Crédits sur ressources spéciales	94 929	97 907
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 867 817	5 707 757
A déduire couverture :		
Agios réservés	(213 527)	(179 506)
Provisions individuelles	(331 940)	(286 808)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(100 465)	(68 650)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(65 892)	(51 663)
Total Provisions et agios	(711 825)	(586 628)
Total net des créances sur la clientèle	5 155 992	5 121 128

Au 31 décembre 2021, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 43 millions de dinars contre 29 millions de dinars au 31 décembre 2020.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Montant brut des créances classées	880 911	794 643
Provision au 31/12/N-1	286 808	280 375
Dotation de l'exercice	61 387	30 070
Reprise de l'exercice	(16 255)	(23 637)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	331 940	286 808
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	100 465	68 650
Total net des créances	448 506	439 185

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Montant brut des créances classées	880 911	794 643
Agios réservés au 31/12/N-1	179 507	146 544
Dotation de l'exercice	42 658	42 045
Reprise de l'exercice	(8 637)	(9 082)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	213 527	179 507
Total brut des crédits accordés à la clientèle	667 384	615 136

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	400 149	71 093	471 243
Avances sur placements à terme	16 145	-	16145
Portefeuille Escompte	661 105	17	661 122
Créances sur la clientèle non échues	3 801 160	114 681	3 915 841
Créances douteuses et litigieuses	-	486 496	486 496
Produits à recevoir	43 870	7 155	51 025
Produits perçus d'avance	(13 579)	-	(13 579)
Créances impayées	90 577	188 947	279 524
Total engagement bilan	4 999 427	868 389	5 867 817
Engagements hors bilan	1 431 225	12 522	1 443 747
Total engagement brut	6 430 652	880 911	7 311 564
Agios réservés	(6 342)	(207 185)	(213 527)
Provisions	(65 892)	(432 405)	(498 297)
Total agios réservés et provisions	(72 234)	(639 590)	(711 825)
Total engagement net	6 358 418	241 321	6 599 740

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	471 243	-	-	-	471 243
Avances sur placements à terme	2 243	11 624	2 278	-	16 145
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	11 635	-	-	-	11 635
Total comptes débiteurs & Autres créances	485 121	11 624	2 278	-	499 023
Portefeuille Escompte	588 689	72 433	-	-	661 122
Crédits à la clientèle non échus	925 624	588 513	1 738 268	569 534	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	486 496	-	-	-	486 496
Produits à recevoir	38 362	-	-	-	38 362
Produits perçus d'avance	- 13 579	-	-	-	-13 579
Créances impayées	279 524	-	-	-	279 524
Total autres concours à la clientèle	2 305 117	660 946	1 738 268	569 535	5 273 865
Crédits sur ressources spéciales extérieures	6 868	13 064	50 919	23 050	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 028	-	-	-	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	7 896	13 064	50 919	23 050	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 798 134	685 634	1 791 464	592 585	5 867 817

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	471 243	471 243
Avances sur placements à terme	-	-	16 145	16 145
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	11 635	11 635
Total comptes débiteurs & Autres créances	-	-	499 023	499 023
Portefeuille Escompte	-	-	661 122	661 122
Crédits à la clientèle non échus	19 464	-	3 802 476	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	-	-	486 496	486 496
Produits à recevoir	1 723	-	36 639	38 362
Produits perçus d'avance	-	-	(13 579)	(13 579)
Créances impayées	-	-	279 524	279 524
Total autres concours à la clientèle	21 187	-	5 252 678	5 273 865
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	93 901	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	1 028	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	94 929	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	21 187	-	5 846 630	5 867 817

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 387 381 KDT au 31 décembre 2021, contre 1 315 915 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 71 466 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres d'investissement (1)	1 321 377	1 217 310
Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées (2)	40 271	40 314(*)
Titres de participations (3)	94 391	93 937(*)
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 456 039	1 351 561
Créances rattachées	38 936	35 498
Total brut du portefeuille d'investissement	1 494 976	1 387 059
Provisions	(107 595)	(71 144)
Total provisions et plus-value réservées	(107 595)	(71 144)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 387 381	1 315 915

(*) Soldes comparatifs retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.20	860 008	352 302	5 000	91 718	43 535	1 352 561
Montant restant à libérer	0	0	0	(1 000)	0	(1 000)
Créances rattachées	32 693	2 687	91	0	27	35 498
Provisions & Agios réservés 31.12.20	(2 000)	(61 859)	0	(5 178)	(2 107)	(71 144)
Total net au 31.12.20	890 701	293 130	5 091	86 540	41 454	1 316 916
Acquisition 2021	231 891	0	0	1 020	0	232 911
Cession / Remboursements 2021	(119 110)	(8 714)	0	(568)	(43)	(128 435)
Reclassements 2021	0	0	0	3 221	(3 221)	-
Valeur Brute 31.12.21	972 789	343 588	5 000	94 391	40 271	1 456 039
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	35 065	3 616	117	0	139	38 936
Dotations	0	(33 895)	0	(2 345)	(565)	(36 805)
Reprise	0	0	0	160	194	354
Reclassements 2021	0	0	0	0	0	-
Provisions & Agios réservés 31.12.21	(2 000)	(95 753)	0	(7 372)	(2 469)	(107 595)
Total net au 31.12.21	1 005 854	251 451	5 117	87 019	37 941	1 387 381

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Bons de trésor	970 655	844 452
Bons de Trésor	969 452	854 133
Décotes	1 043	1 182
Primes	(33 428)	(41 363)
Créances rattachées / Bons de trésor	33 588	30 500
Obligations (1.1)	35 199	45 998
Obligations brutes	35 722	46 057
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(2 000)
Créances rattachées	1 477	1 941
Fonds gérés (1.2)	253 950	293 130
Encours brut des fonds gérés	343 588	352 302
Provision sur fonds gérés	(95 753)	(61 859)
Créances rattachées	3 616	2 687
Compte courant associé	3 000	3 000
Titres participatifs	2 117	2 000
Total net au 31.12.21	1 262 422	1 188 580

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	932	-	35 000
BH 2009	690	-	30 000
BTE 2016	200	-	10 000
BNA SUB 2017/2	2 700	-	45 000
ATL 2017/1	1 000	-	50 000
ATL 2017/2	800	-	20 000
ATL SUB 2017	600	-	10 000
STB SUB 2017/1	400	-	20 000
BTL 2017-1	200	-	10 000
CDC2012	10 000	-	-
Emprunt National-2021	10 000	-	10 000
BH SUB 2017	400	-	20 000
SERVICOM 2016	2 000	2000	20 000
HL 2017-03	400	-	10 000
HL 2017-01	200	-	10 000
BH SUB 2018	1 200	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	2 000	-	50 000
BTE 2019	800	-	10 000
ATL 2019-1	1 200	-	20 000
Total	35 722	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 347 205 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.21
Fonds ATD SICAR	333 086	3 324	336 410	87 726
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	246	8 391	6 785
Fonds STB SICAR	180	(1)	179	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	17	945	493
Fonds SENED SICAR	1 250	30	1 280	570
Total	343 588	3 616	347 205	95 753

(2) Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 40 271 KDT au 31 décembre 2021. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention direct	Provisions	Dividendes 2020
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,64%	1 311	16
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,11%	1 092	-
ATL	28 128	13 232 691	40,72%	-	994
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	209
Total	40 271			2 469	1 381

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres de participation	94 391	93 937*
Provisions sur titres de participation	(7 372)	(5 178)
Montant restant à libérer sur titres de participation	-	(1 000)
Total	87 019	87 759

(*) Soldes comparatifs retraités pour les besoins de la comparabilité.

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2020
Titres cotés	3 361			51
CARTHAGE CEMENT	2000	1 666 666	0,49%	-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	51
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	91 028			7 321
TUNISIE CLEARING	331	70 400	3,53%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	367
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	135
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	399
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	1,99%	57
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	295
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 620	2 000	20,15%	778
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1342
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	161
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	556
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	313
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,52%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	14
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	12
FCP SMART EQUITY 2	-	-	-	-
FCPR "ALTER MED"	3 086	1 500	11,09%	1 593
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	401
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	125
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	202
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	-
FCPR TDF 3	5 999	596	15,49%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	29
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	17,30%	-
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	46,84%	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	27,40%	14
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	66,27%	-
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	-
ATS	9	896	12,80%	9
CODIS	612	6 118	13,90%	-
SANADET SICAV	90	900	0,16%	-
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,39%	-
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,70%	-
IRADETT 50	70	7 000	21,93%	-
IRADETT CEA	70	7 000	2,78%	-
SALAMETT CAP	70	7 000	0,13%	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	11,47%	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-
Total	94 391			7 372

Les renseignements sur les entreprises liées et les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres 2020	Résultat net 2020
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 156	(103)
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 869	223
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	23 312	2 074
ATI	Siège social : 9 rue HédiNouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	4 711	(1 342)
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	28 128	101 773	5 466
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(2 562)	(1 429)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	38 878	4 150

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2021 à 117 039KDT contre 95 179 KDT au 31.12.2020. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.20	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.21	Amort / Provision Cumul au 31.12.20	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.21	VCN au 31.12.21
1) Immobilisation Incorporelles	50 128	7 510	-	57 638	(36 987)	(8 878)	-	(45 865)	11 773
Logiciels	49 582	6 898	-	56 480	(36 814)	(8 868)	-	(45 682)	10 797
Droit au bail	429	-	-	429	(173)	(10)	-	(183)	246
Autres immobilisations incorporelles	117	612	-	729	-	-	-	-	729
2) Immobilisations Corporelles	162 095	20 875	(1 657)	181 314	(115 692)	(9 583)	1 532	(123 744)	57 570
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>81 864</u>	<u>4 013</u>		<u>85 877</u>	<u>(53 896)</u>	<u>(3 251)</u>		<u>(57 148)</u>	<u>28 730</u>
Terrains d'exploitation	5 153	1 472	-	6 625	-	-	-	-	6 625
Bâtiments	17 293	1 756	-	19 049	(8 113)	(362)	-	(8 476)	10 573
Aménagements de bâtiments	59 418	785	-	60 203	(45 783)	(2 889)	-	(48 672)	11 532
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 908</u>	<u>4 000</u>		<u>12 909</u>	<u>(7 643)</u>	<u>(258)</u>	<u>-</u>	<u>(7 901)</u>	<u>5 007</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 872	4 000	(0)	12 872	(7 643)	(258)	-	(7 901)	4 971
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>10 462</u>	<u>156</u>	<u>(199)</u>	<u>10 419</u>	<u>(6 692)</u>	<u>(654)</u>	<u>179</u>	<u>(7 167)</u>	<u>3 252</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>11 517</u>	<u>4 772</u>	<u>(811)</u>	<u>15 478</u>	<u>(7 411)</u>	<u>(1 730)</u>	<u>708</u>	<u>(8 433)</u>	<u>7 045</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>43 911</u>	<u>6 813</u>	<u>(647)</u>	<u>50 077</u>	<u>(37 020)</u>	<u>(3 400)</u>	<u>645</u>	<u>(39 775)</u>	<u>10 302</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>5 403</u>	<u>1 121</u>	<u>-</u>	<u>6 524</u>	<u>(3 012)</u>	<u>(288)</u>	<u>-</u>	<u>(3 300)</u>	<u>3 225</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>30</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>30</u>	<u>(18)</u>	<u>(2)</u>	<u>-</u>	<u>(20)</u>	<u>10</u>
3) Immobilisations encours	30 193	17 501	-	47 695	-	-	-	-	47 695
Immobilisations corporelles encours	5 007	3 445	-	8 453	-	-	-	-	8 453
Immobilisations incorporelles encours	25 186	14 056	-	39 242	-	-	-	-	39 242
Total	242 416	45 879	(1 657)	286 647	(152 679)	(18 461)	1 532	(169 609)	117 039

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à 123 504 KDT contre 112 441 KDT au 31.12.2020, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Comptes d'attente	95 672	80 644
Crédits & Avances aux Personnels	37 590	35 973
Impôts Actif	5 382	7 627
Charges reportées	1 416	1 005
Stocks Imprimés & Fournitures	1 359	1 094
Crédits pris en charge par l'Etat	238	255
Provisions pour risques et charges	(18 152)	(14 157)
Total	123 504	112 441

1.1. Charges à répartir

Les charges reportées totalisent un montant de 1 416 KDT au 31.12.2021 contre un montant de 1 005 KDT au 31.12.2020 soit une augmentation de 411 KDT se détaillant comme suit :

Les charges reportées ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont composées principalement de frais d'émission des emprunts et de charges à répartir.

Les charges à répartir sont constituées essentiellement par des frais publicitaires engagés par la banque. Ils ont été comptabilisés à l'actif du bilan selon les dispositions du paragraphe 19 de la norme comptable 10.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.21	Résorptions cumulées 2020	Résorption Exercice 2021	Résorptions cumulées 2021	V.Netto 31.12.21
Autres charges à répartir	7 469	5 261	792	6 053	1 416
Total	7 469	5 261	792	6 053	1 416

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2021, cette rubrique accuse un solde de 100 000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 42 000 KDT par rapport au 31.12.2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts auprès de la BCT Dinars	100 000	58 000
Total	100 000	58 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2021 un solde de **367 186** KDT contre un solde de 124 896 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	290 045	99 648
Dépôts et avoirs des établissements financiers	77 141	25 248
Total	367 186	124 896

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Etablissements bancaires	290 045	99 648
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	2 216	4 343
Emprunts auprès des établissements bancaires	286 000	94 478
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 829	827
Etablissements financiers	77 141	25 248
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	77 141	25 248
Total	367 186	124 896

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	290 045	-	-	-	290 045
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	2 216	-	-	-	2 216
Emprunts auprès des établissements bancaires	286 000	-	-	-	286 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 829	-	-	-	1 829
Etablissements financiers	77 141	-	-	-	77 141
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	77 141	-	-	-	77 141
Total	367 186	-	-	-	367 186

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	290 045	290 045
Dépôts et avoirs des établissements financiers	53 378	-	23 763	77 141
Total	53 378	-	313 808	367 186

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 902 342 KDT au 31 décembre 2021 KDT contre 5 970 282 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	2 045 584	2 055 851
Dépôts à Terme	2 196 178	2 383 911
Comptes d'épargne	1 445 950	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	204 590	206 392
Dettes rattachées	10 040	9 310
Total	5 902 342	5 970 282

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 045 584	-	-	-	2 045 584
Dépôts à Terme	959 336	1 145 703	90 809	330	2 196 178
Comptes d'épargne	1 445 950	-	-	-	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	204 590	-	-	-	204 590
Dettes rattachées	10 040	-	-	-	10 040
Total	4 665 500	1 145 703	90 809	330	5 902 342

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	252	-	2 045 332	2 045 584
Dépôts à Terme	-	-	2 196 178	2 196 178
Comptes d'épargne	-	-	1 445 950	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	204 590	204 590
Dettes rattachées	-	-	10 040	10 040
Total	252		5 902 090	5 902 342

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 543 537 KDT au 31 décembre 2021 KDT contre 484 024 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 59 513 KDT et se détaillent comme suit:

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts matérialisés	424 889	360 726
Emprunts Obligataires	19 163	21 244
Emprunts subordonnés	219 082	229 831
Pensions livrées	172 930	98 700
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 567	-
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 147	10 951
Ressources spéciales	118 649	123 298
<u>Ressources extérieures</u>	<u>102 388</u>	<u>111 845</u>
Ressources extérieures en dinars	56 439	58 389
Ressources extérieures en devises	45 949	53 456
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>15 229</u>	<u>10 563</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>1 030</u>	<u>890</u>
Total	543 537	484 024

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Ressources extérieures en dinars	56 439	58 389
Ligne BIRD	4 665	6 169
Ligne Italienne	2 817	4 575
Ligne Espagnole	4 151	4 829
Ligne Française	6 535	5 576
Ligne FADES	5 121	6 184
Ligne KFW	31 152	28 203
Ligne AFD	1 999	2 852
Ressources extérieures en devises	45 949	53 456
Ligne BEI	45 354	53 456
Ligne Italienne	595	-
Ressources budgétaires	15 229	10 563
Total	117 617	122 408

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	163 721	45 055	214 946	1 169	424 889
Emprunts Obligataires	-	2 081	17 081	-	19 163
Emprunts subordonnés	9 916	13 584	194 416	1 169	219 082
Pensions livrées	143 630	29 300	-	-	172 930
Emprunts liés à des contrats de location financement	28	90	3 448	-	3 567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 147	-	-	-	10 147
Ressources spéciales	4 161	17 190	62 603	34 693	118 648
<u>Ressources extérieures</u>	<u>3 131</u>	<u>16 445</u>	<u>56 333</u>	<u>26 479</u>	<u>102 388</u>
Ressources extérieures en dinars	1 362	10 730	34 863	9 484	56 439
Ressources extérieures en devises	1 769	5 715	21 470	16 995	45 949
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>-</u>	<u>745</u>	<u>6 270</u>	<u>8 214</u>	<u>15 229</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>1030</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 030</u>
Total	167 882	62 245	277 549	35 862	543 537

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	3 797	410	420 682	424 889
Emprunts Obligataires	220	176	18767	19163
Emprunts subordonnés	-	210	218 872	219082
Pensions livrées	-	-	172930	172930
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 567	-	-	3567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10	24	10113	10147
Ressources spéciales	-	-	118 648	118 648
<u>Ressources extérieures</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>102 388</u>	<u>102 388</u>
Ressources extérieures en dinars	-	-	56 439	56 439
Ressources extérieures en devises	-	-	45 949	45 949
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>15 229</u>	<u>15 229</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 030</u>	<u>1 030</u>
Total	3 797	410	539 331	543 537

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 192 196 KDT au 31 décembre 2021 contre 208 060 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 15 864 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Frais liés au Personnel	37 580	32 469
Divers frais à payer	20 584	16 566
Impôts Passifs	16 702	23 532
Provisions pour risques et charges	14 107	9 954
Comptes D'attente	103 223	125 538
Total	192 196	208 060

Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Provisions pour risque fiscal	2 506	5 727
Provisions pour risque social	2 195	1 907
Provisions pour litiges en cours	9 406	2 320
Total	14 107	9 954

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2021 ont atteint 555 450 KDT contre 553 952 KDT fin 2020 soit une augmentation de 1 498 KDT ainsi détaillée :

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale derévaluation	Réserve pour Réinvestionérés disponible(*)	Réserve pour Réinvestionérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2020 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	8 198	553 952
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2020											
Réserve pour réinvestissement						8 100			0	(8 100)	-
Dividendes											-
Résultats reportés									98	(98)	-
Solde au 31.12.2020 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	0	553 952
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2021										(68 502)	(68 502)
Augmentation de capital en numéraire	28 000	42 000									70 000
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 994 562 KDT au 31 décembre 2021 contre 642 623 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
en faveur des banques	542 611	307 581
en faveur de la clientèle	451 952	335 043
Total	994 562	642 623

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	542 611	542 611
en faveur de la clientèle	16 000	-	435 952	451 952
Total	16 000	-	978 563	994 562

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 333 579 KDT, au 31 décembre 2021, à 304 144 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Crédits documentaires Import	294 943	207 145
Crédits documentaires Export	38 635	96 999
Total	333 579	304 144

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	294 943	294 943
Crédits documentaires Export	-	-	38 635	38 635
Total	-	-	333 579	333 579

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 100 000 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Effets refinançables données en garantie	43 000	29 000
BTA données en garantie	57 000	27 000
Emprunt national donné en garantie	-	6 000
Total	100 000	62 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 376 412 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
<u>Engagements de financement donnés</u>	<u>376 412</u>	<u>336 567</u>
En faveur de la clientèle	376 412	336 567
<u>Engagements sur Titres</u>	<u>=</u>	<u>1 000</u>
Participations non libérées	-	1 000
Total	376 412	337 567

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<u>Engagements de financement donnés</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>376 412</u>	<u>376 412</u>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	376 412	376 412
<u>Engagements sur Titres</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>=</u>
Participations non libérées	-	-	-	-
Total	-	-	376 412	376 412

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2021 à 1 478 573 KDT contre 1 267 528 KDT au 31 décembre 2020. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Garanties reçues de l'Etat	79 906	97 264
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	448 295	316 080
Garanties reçues de la clientèle	951 072	854 184
Total	1 478 573	1 267 528

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2021 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques Et assurances	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	78 899	223 459	160 471	415 919
1	49	28 340	27 667	221 677
2	8	602	50	19 665
3	64	182	20	20 600
4	187	2 206	1 229	112 560
5	-	3 787	283	157 604
Total général	79 206	258 575	189 720	948 025

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 10 340 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues au comptant à livrer	(10 340)	(12 968)
Devises achetées au comptant à recevoir	-	33 484
Total	10 340	20 516

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 297 212 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues à terme à livrer	(297 212)	(180 084)
Devises achetées à terme à recevoir	-	-
Total	(297 212)	(180 084)

Il est à noter que la banque n'a pas effectué des opérations de change à terme spéculatives au cours de l'exercice 2021.

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 414 192 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 461 463 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
<u>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</u>	<u>6 081</u>	<u>13 043</u>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 042	8 697
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 039	4 345
<u>Opérations avec la clientèle</u>	<u>408 111</u>	<u>448 420</u>
Intérêts sur crédit CT & MLT	350 446	383 439
Intérêts sur comptes courants débiteurs	57 665	64 981
Total	414 192	461 463

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 86 679 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 69 056 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Commissions sur comptes et moyens de paiement	52 680	39 239
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 702	10 105
Récupérations et autres commissions	18 972	15 822
Commissions sur opérations internationales	4 324	3 891
Total	86 679	69 056

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 168 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 18 315 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Gain net sur titres de placement	14	94
Gain net sur opérations de change	22 154	18 221
Total	22 168	18 315

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2021	2020
<u>Titres de placement à revenu fixe</u>		
Produits sur Bons de Trésor	14	94
Total Gain net sur titres de placement	14	94

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Profit/ Perte sur opérations de change	1 847	1 675
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	19 549	36
Profit/ Perte sur positions de change à terme	758	16 510
Total Gain net sur opérations de change	22 154	18 221

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 79 688 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 70 694 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	76 049	69 551
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 855	329
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	1 785	815
Total	79 688	70 694

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	67 291	60 998
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 415	4 652
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	-
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 205	3 763
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	138	138
Total	76 049	69 551

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
Produits sur bons de trésor	57 690	52 672
Décote sur bons de trésor	(215)	(377)
Prime sur bons de trésor	9 816	8 703
Total	67 291	60 998

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 299 245 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 346 623 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
<u>Intérêts encourus et charges assimilées</u>	<u>297 742</u>	<u>346 095</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	31 504	61 273
Opérations avec la clientèle	229 021	266 627
Emprunts et ressources spéciales	37 217	18 195
<u>Autres intérêts et charges</u>	<u>1 503</u>	<u>528</u>
Total	299 245	346 623

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 107 730 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 60 173 KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotations aux provisions sur créances douteuses	61 387	30 071
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2022-02	14 229	25 090
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	33 145	15 603
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	20 299	10 451
Frais de recouvrement	1 079	1 191
Total dotations	130 139	82 405
Pertes sur créances	1 397	2 212
Total dotations & pertes et radiations sur créances	131 536	84 617
Reprises de provisions sur créances douteuses	(16 255)	(23 637)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(1 330)	(807)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(6 221)	-
Total Reprises	(23 806)	(24 444)
Total	107 730	60 173

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 36 455 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 7 048 KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	36 805	8 146
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(354)	(1 099)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	(5)	
Total	36 455	7 048

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 115 991 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 105 159 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 10 832 KDT.

Désignation	2021	2020
Rémunération du personnel	91 768	82 628
Charges sociales	20 434	19 499
Autres charges liées au personnel	3 789	3 032
Total	115 991	105 159

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 70 447 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 62 375 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 8 072 KDT.

Désignation	2021	2020
Frais d'exploitation non bancaires	22 121	19 093
Autres charges d'exploitation	48 326	43 282
Total	70 447	62 375

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2021 et 2020 :

Designation	2021	2020
Plus-values sur cession des immobilisations	(293)	(868)
Autres résultats exceptionnels	1 044	284
Total	1 338	584

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Contribution dans le cadre de la lutte contre COVID-19	-	3 200
Contribution conjoncturelle au budget de l'état	9 213	-
Total	9 213	3 200

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de -0,685 dinars contre 0,082 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Désignation	2021	2020
Résultat net en KDT	(68 502)	8 198
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	(0,685)	0,082
Résultat dilué par action (en DT)	(0,685)	0,082

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021 un solde de 372 183 KDT contre un solde de 536 909 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	262 507	314 423
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	202 092	272 902
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(92 416)	(50 416)
Total	372 183	536 909

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 245	192	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 245	192	31	-	344	-

Note 33. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 221771 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2021			Engagement 31.12.2020		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	115 828	7 526	123 354	105 575	6 952	112 527
Groupe BEN SEDRINE	6 313	10	6 323	5 826	10	5 836
Groupe ABBES	14 686	35 905	50 592	15 955	23 775	39 730
Groupe RIDHA ZERZERI	39 272	2 231	41 503	12 582	2 104	14 686
Total	176 084	45 672	221 771	139 939	32 840	172 779

- L'encours total au 31 décembre 2021 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 54 895 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2021	31.12.2020
UNIFACTOR	11 119	9 036
Arab Tunisian Lease	22 588	8 217
SARI	21 187	22 040
CODIS	-	10 124
Total	54 895	49 417

- Au cours de l'exercice 2021, l'ATB a conclu 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulants pour une somme globale en principal de 3 609 KDT.
- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2021 sur les entreprises liées s'élève à 3 600 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2021	31.12.2020
UNIFACTOR	-	400
Arab Tunisian Lease	3 600	6 170
Total	3 600	6 570

- L'encours au 31 décembre 2021 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et comptes courants	393 061	43 790
Emprunts et comptes courants	(75 161)	(75 175)

- Au cours de l'exercice 2021, l'ATB n'a pas conclu de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital,
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,64% du capital au 31.12.2021. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV, gérée par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2021, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

Note 34. Provision collective :

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 14 229 KDT au titre de l'exercice 2021. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KTND au 31 décembre 2021.

Aucun autre évènement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2021.

XI. LE GROUPE ATB

- Les sociétés du groupe
 - Les résultats
 - Présentation des sociétés
-

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATB

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés, notamment financières, opérant dans divers domaines :

Société	Activité	Capital mD (au 31/12/2021)
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	32.500
ATL LOCATION LONGUE DUREE-ATL LLD	Location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers	1.000
SOCIETE ARABE DE REALISATIONS IMMOBILIERES -SARI	Société de Promotion Immobilière	3.300
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI SICAF	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	5.775
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT -ATD SICAR	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	2.187
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	Intermédiation en Bourse	4.000
UNION DE FACTORING – UNIFACTOR	Financement et recouvrement de créances	15.000
ARABIA SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte (actions –obligations)	5.974

RESULTATS DU GROUPE

Les états financiers annuels du groupe ARAB TUNISIAN BANK résultent de la consolidation des états financiers de la société mère ATB et de ses filiales notamment les entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable .

Dans le cadre de cette consolidation , les états financiers de l'ATB , de l'ATD SICAR , de l'ATL et de sa filiale ATL LLD font l'objet d'une intégration globale alors que les états financiers des autres sociétés du groupe font l'objet d'une intégration suivant la méthode de mise en équivalence. Depuis 2019 et suite au renforcement de la participation du groupe ATB dans le capital de l'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL) , 2 nouvelles sociétés ont intégré le périmètre de consolidation à savoir : SARI et ATL LLD .

Les états financiers consolidés du Groupe ATB au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 font apparaître un total bilan de 8 303 MTND et un résultat net consolidé de -61,435 MTND.

Le chiffre d'affaires du groupe a clôturé l'exercice 2021 à 677 MD contre 687 MD en 2020 enregistrant une baisse de 1,4 % , les charges d'exploitation ont accusé une diminution de 11,6% pour atteindre 344 MD à fin 2021 contre 389 MD l'année précédente .

Ainsi , le Produit Net du groupe s'est inscrit à la hausse de 11,9% et affiche au 31-12-2021 un montant de 333 MD contre 298 MD au 31-12-2020.

Au terme de l'année 2021, les capitaux propres se sont établis à 594 MTND à fin 2021 contre 586 MTND à fin 2020. Le total des actifs a progressé de 3,4 % par rapport à la même période de l'année précédente et clôture à 8 303 MTND.

Les ressources du groupe ATB sont principalement constituées de dépôts de la clientèle qui ont atteint 5 906 MD au 31-12-2021 contre 5 971 MD au 31 décembre 2020 enregistrant une diminution de 1 % ; ces dépôts représentent 77 % du total du passif du groupe.

Au 31-12-2021, le volume des créances sur la clientèle (5 649 MD) représente 68% du total des actifs du groupe et le coefficient d'exploitation a atteint 67 % au terme de l'exercice 2021.

Présentation des sociétés

Arab Tunisian Lease –ATL

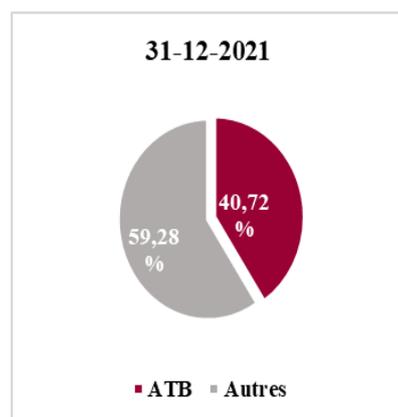
Capital & Actionnariat

Capital Social : 32.500.000 (DT)

Nombre d'actions : 32.500.000 actions

Valeur Nominale: 1 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers. Elle a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. L'activité l'ATL couvre tous les secteurs économiques : industrie, services, agriculture, nouvelles technologie.

Principaux Indicateurs

	2019	2020	2021
Total Bilan (md)	619 257	630 916	659 589
Capitaux propres (md)	96 307	101 773	110 669
Capital (md)	32 500	32 500	32 500
Chiffres d'affaires (md)	68 722	66 915	74 796
Résultat Net (md)	1 667	5 466	11 333
Bénéfice /Action	0,051	0,168	0,349
Dividende/Action	-	0,075	AGO non encore tenue
Cours de l'action	3,269	1,625	1,820
PER	64,1	9,7	5,2
Dividend Yield	-	0,05	AGO non encore tenue

ATL Location Longue Durée –ATL LLD

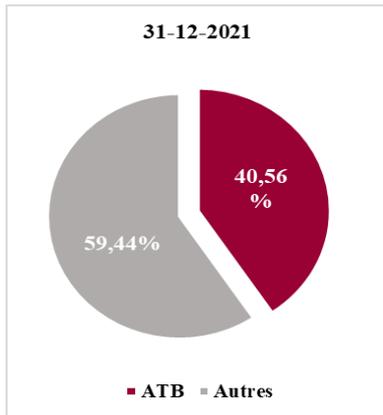
Capital & Actionnariat

Capital Social : 1.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 1.000.000 actions

Valeur Nominale: 1 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ATL LLD

L'ATL LLD a pour objet principal la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers. Elle a été créée en octobre 2019 à l'initiative de l'Arab Tunisian Lease qui détient 99,6% de son capital.

Principaux Indicateurs

	2019	2020	2021*
Total Bilan (md)	1 027	2 165	4 444
Capitaux propres (md)	1 000	812	611
Capital (md)	1 000	1 000	1 000
Chiffres d'affaires (md)	-	113	837
Résultat Net (md)	-	-188	-202
Bénéfice /Action	-	-	-
Dividende/Action	-	-	-

*Chiffres provisoires

Société Arabe de Réalisations Immobilières – SARI

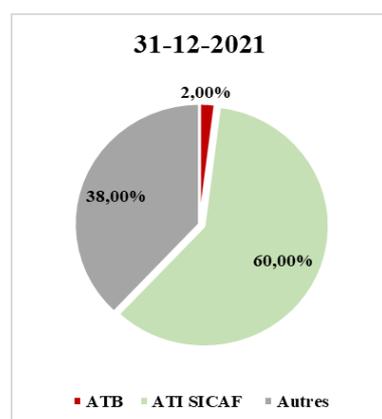
Capital & Actionnariat

Capital Social : 3.300.000 (DT)

Nombre d'actions : 33 000 actions

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



Activité de la SARI :

La Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » a été créée en 1995 à l'initiative de l'ATB et de l'ATI SICAF. SARI est une société anonyme, spécialisée dans la promotion immobilière.

Principaux Indicateurs

	2019	2020	2021*
Total Bilan (md)	23 271	24 850	22 443
Capitaux propres (md)	-1 133	-2 562	-5 682
Capital (md)	3 300	3 300	3 300
Chiffres d'affaires (md)	1 080	10	2 627
Résultat Net (md)	-3 463	-1 429	-3 120
Bénéfice / Action	-	-	-
Dividende par Action	-	-	-

*Chiffres provisoires

Arab Tunisian Invest- ATI SICAF

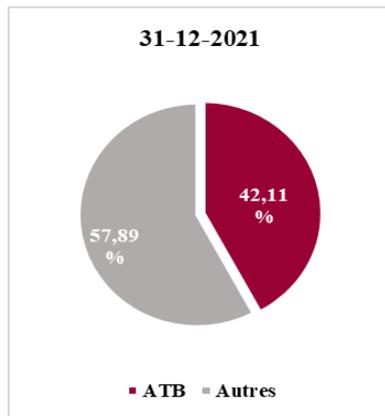
Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.775.000 (DT)

Nombre d'actions : 1.155.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF, créée en Mai 1994, opère dans le secteur financier. L'ATI SICAF est une société d'investissement à capital fixe ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Principaux Indicateurs

	2019	2020	2021
Total Bilan (md)	9 773	8 464	9 184
Capitaux propres (md)	6 053	4 711	5 216
Capital (md)	5 775	5 775	5 775
Chiffres d'affaires (md)	686	1 009	1 585
Résultat Net (md)	-518	-1 342	505
Bénéfice / Action	-	-	0,437
Dividende par Action	-	-	AGO non encore tenue

Arab Tunisian Development - ATD SICAR

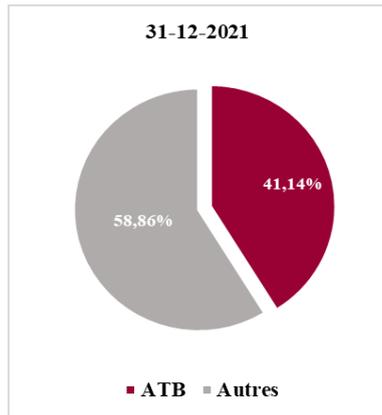
Capital & Actionnariat

Capital Social : 2.187.500 (DT)

Nombre d'actions : 218.750

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital :



Activité de L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR créée en Mars 2001 est une société d'investissement à capital risque ayant pour objet la participation pour son propre compte et/ ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional.

Principaux Indicateurs

	2019	2020	2021
Total Bilan (md)	414 501	410 956	402 932
Capitaux propres (md)	21 632	23 312	24 635
Capital (md)	187 2	2 187	2 187
Chiffres d'affaires (md)	6 283	5 789	5 586
Résultat Net (md)	2 280	2 074	1 717
Bénéfice / Action	10,421	9,481	7,847
Dividende par Action	1,8	1,8	1,8

Arab Financial Consultants - AFC

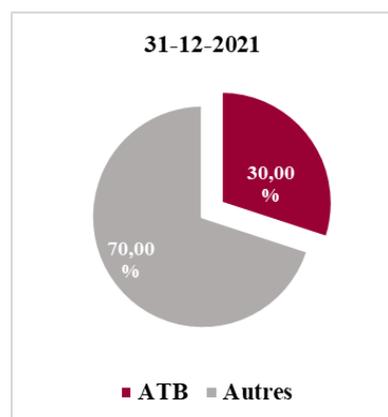
Capital & Actionnariat

Capital Social : 4.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 800.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est une société d'intermédiation en bourse créée en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank. Elle offre une large gamme de services financiers aux investisseurs : Particuliers, Entreprises et Institutionnels, notamment :

- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs : Sicav et de Fonds Communs de Placements.
- Le conseil et l'analyse financière: Evaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privés.

Principaux Indicateurs

	2019	2020	2021
Total Bilan (md)	10 377	7 423	7 856
Capitaux propres (md)	4 254	4 156	4 225
Capital (md)	4 000	4 000	4 000
Chiffres d'affaires (md)	2 421	2 868	2 765
Résultat Net (md)	-307	-103	65
Bénéfice /Action	-	-	0,081
Dividende par Action	-	-	AGO non encore tenue

Union de Factoring - UNIFACTOR

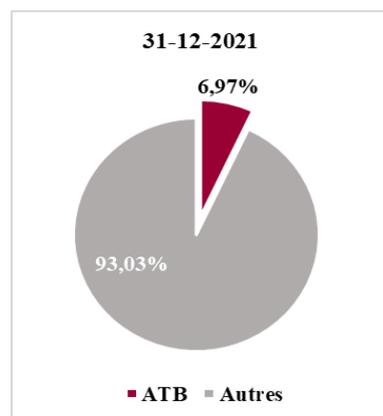
Capital & Actionnariat

Capital Social : 15.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 3.000.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de L'UNION DE FACTORING

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en Avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : C'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factors Chain International : la Chaine Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir : le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

Principaux Indicateurs

	2019	2020	2021
Total Bilan (md)	174 547	169 192	188 327
Capitaux propres (md)	34 778	38 878	40 106
Capital (md)	15 000	15 000	15 000
Chiffres d'affaires (md)	23 189	18 456	20 130
Résultat Net (md)	4 951	4 150	4 278
Bénéfice /Actions	1,65	1,383	1,426
Dividende par Action	0,5	1,0	AGO non encore tenue

ARABIA SICAV

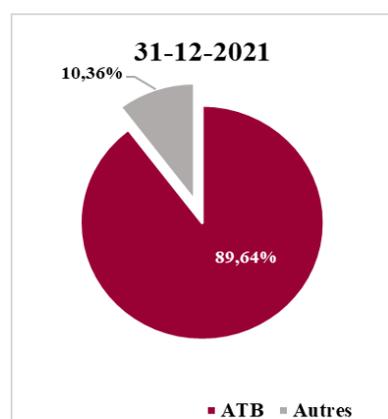
Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.973.878 (DT)

Nombre d'actions : 91.853

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ARABIA SICAV

Créé en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type « dynamique ». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeur obligataires et monétaires.

Principaux Indicateurs

	2019	2020	2021
Total Actif (md)	5 849	5 988	6 138
Capital (md) (variable)	5 646	5 851	5 974
Revenus (md)	231	120	219
Résultat Net (md)	212	223	226
Dividende par Action	1,398	0,199	1,092
Valeur liquidative	62,842	63,871	66,130
Rendement	3,83%	3,86%	3,85%

**XII. RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES ET ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2021**

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac – Tunis
Tel:+216 36 900 400 Fax : + 216 36 900 402
www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



GROUPE ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31-12-2021

Avril 2022

SOMMAIRE

I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac – Tunis
Tel:+216 36 900 400 Fax : + 216 36 900 402
www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn

GRUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

2. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 594 128 KDT, y compris le résultat déficitaire consolidé de l'exercice s'élevant à 61 435 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que les états financiers de la société « SARI » incluse dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note « 33 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022. Le solde de ces provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KDT au 31 décembre 2021 contre 51 663 KDT au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021 à 571 482 KDT et représentent 84% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 649 171 KDT, représentant 68% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 776 154 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note III des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2022-02 du 4 mars 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 347.204 KDT, pour une provision de 95.753 KDT, soit un montant net de 251.451 KDT, représentant 3% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 347.204 KDT, soit 24% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2021 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR.

6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

Tunis, le 04 Avril 2022

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**



GROUPE ATB



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2021

Avril 2022

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2021

- Bilan consolidé
- Etat des engagements hors bilan consolidé
- Etat de résultat consolidé
- Etat des flux de trésorerie consolidé
- Notes aux états financiers consolidés

Bilan Consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	262 539	314 469
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	609 019	444 614
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 649 171	5 650 557
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	118 549	93 046
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 346 379	1 239 526
	Titres mis en équivalence	6	12 046	14 489
AC6	Valeurs immobilisées	7	127 730	104 091
AC7	Autres actifs	8	177 615	170 058
TOTAL ACTIF			8 303 048	8 030 850
PASSIF				
PA1	Banque centrale et CCP	9	100 000	58 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	361 105	219 926
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	11	5 905 680	5 970 765
PA4	Emprunts et ressources spéciales	12	981 969	828 557
PA5	Autres passifs	13	281 288	294 211
TOTAL PASSIF			7 630 042	7 371 459
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		128 000	100 000
CP2	Réserves groupe		526 697	472 430
CP5	Résultats reportés		866	767
CP6	Résultat consolidé de l'exercice		(61 435)	12 458
TOTAL CAPITAUX PROPRES		14	594 128	585 655
	Part des minoritaires dans les réserves		73 108	68 635
	Part des minoritaires dans le résultat		5 770	5 101
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES			8 303 048	8 030 850

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2021	31.12.2020
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	994 562	676 957
HB02	Crédits documentaires	333 579	304 144
HB03	Actifs donnés en garantie	100 000	62 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 428 141	1 043 101
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	18		
HB04	Engagements de financement donnés	465 921	348 178
HB05	Engagements sur titres		1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		465 921	349 178
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB06	Garanties reçues	1 551 637	1 310 289

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR1		482 841	524 868
PR2		88 641	72 815
PR3		22 014	18 824
PR4		83 404	70 135
Total produits d'exploitation Bancaire		676 900	686 642
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH1		335 542	382 039
CH2		8 252	7 056
Total charges d'exploitation Bancaire		343 794	389 095
Produits nets Bancaires		333 106	297 547
PR5/CH4		(114 233)	(68 668)
PR6/CH5		(36 548)	(7 323)
PR7		1 147	889
CH6		(127 356)	(115 298)
CH7		(75 535)	(66 422)
CH8		(20 594)	(16 293)
Résultat d'exploitation		(40 013)	24 432
		681	444
PR8/CH9		(3 936)	1 537
CH11		(2 001)	(4 910)
Résultat des activités ordinaires		(45 269)	21 506
PR9/CH10		(10 395)	(3 947)
Résultat net consolidé		(55 665)	17 559
		(5 770)	(5 101)
Résultat net part du groupe		(61 435)	12 458
Résultat de base par action		(0.614)	0.124

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		563 255	630 316
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(449 361)	(238 101)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(66 845)	(145 378)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(118 522)	(325 018)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(65 368)	724 543
Titres de placement		(48 348)	(44 085)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(110 018)	(87 082)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(83 291)	(95 894)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		(582)	(17)
Impôt sur les sociétés		(15 671)	2 591
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(394 749)	421 875
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		81 480	77 883
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(110 156)	79 349
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(43 872)	(28 778)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(72 548)	128 454
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emmission d'actions		70 000	
Emission d'emprunts		40 000	99 083
Remboursement d'emprunts		(77 723)	(31 182)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		256 888	(32 179)
Dividendes versés		(1 455)	(666)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		287 710	35 056
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(179 589)	585 385
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		590 919	5 534
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		31	411 330
		411 330	590 919

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2021, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Integration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Pays de résidence	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Tunisie	Mère	Intégration globale	100.00%	100,00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(1)	40.99%	41,16%
Arab Tunisian Invest	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	43.85%	42,92%
Arab Tunisian Develop	Financier	Tunisie	Filiale	Intégration globale(2)	48.00%	44,09%
A F C	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	40.00%	34,29%
UNIFACTOR	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence	22.25%	13,33%
Arabia Sicav	Financier	Tunisie	Associée	Mise en équivalence(3)	89.64%	89,64%
SARI (*)	Immobilier	Tunisie	Filiale	Intégration globale	91.99%	40,09%
ATL LLD	Service	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99.60%	40,99%

*Rapports d'audit 2021 non-communicés.

- (1) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATL comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB.
- (2) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATD SICAR comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB y compris le président du conseil. Ce dernier est le directeur général de la Banque.
- (3) Ces organismes de placements collectifs sont consolidés par mise en équivalence vu les particularités juridiques inhérents à leur activité. De ce fait, malgré un pourcentage de droit de vote dépassant la moitié du capital, la présomption de contrôle ne peut être prouvée. En revanche, Une relation d'influence notable est jugée existante entre la banque et ces organismes étant donné que :
 - La banque joue le rôle de dépositaire, et
 - La gestion de ces OPCVM est assurée par l'AFC, société du Groupe ATB.

Les participations directes entre les sociétés du Groupe ATB sont récapitulées dans la matrice suivante:

	ATB	ATL	ATI	ATD	AFC	UF	Arabia Sicav	SARI	ATL LLD
ATB		40,72%	42,11%	41,14%	30,00%	6,97%	89,64%	2,00%	
ATL			1,73%			11,33%		30,00%	99,60%
ATI		0,28%		6,86%	10,00%	3,94%		59,99%	
ATD									
AFC			0,28%						
UF									
Arabia Sicav		0,36%							
SARI									
ATL LLD									

Sociétés détentrices

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2010-2019.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2022-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2022-02.

➤ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

5. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 262 539 KDT au 31 décembre 2021 contre 314.469 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 51.930 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	39 146	30 158
Compte courant BCT	223 366	284 284
Compte courant postal	21	21
Traveller's Chèques	6	6
Total	262 539	314 469

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 609 019 KDT au 31 décembre 2021 contre 444.614 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 164.405 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	101 130	273 103
Prêts aux établissements bancaires	459 806	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	760
Total créances sur établissements bancaires	560 936	399 978
Avoirs en compte sur les établissements financiers	15 589	7 289
Prêts aux établissements financiers	32 493	37 347
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-
Autres créances	-	-
Total créances sur établissements financiers	48 082	44 636
Total	609 019	444 614

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde net de 5.649.171 KDT contre 5.650.557 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 1.386 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires débiteurs	1 125 253	1 117 106
Avances sur placements à terme	16 144	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	11 656	2 649
Autres créances	0	0
Total comptes débiteurs & Autres créances	1 153 053	1 149 492
Portefeuille Escompte	662 380	609 748
Crédits à la clientèle non échus	3 678 936	3 629 966
Créances douteuses et litigieuses	484 744	361 456
Produits à recevoir	36 246	56 870
Produits perçus d'avance	(16 685)	(19 544)
Créances impayées	331 722	403 919
Total autres concours à la clientèle	5 177 343	5 042 415
Crédits sur ressources spéciales extérieures	93 901	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 028	1 427
Total Crédits sur ressources spéciales	94 929	97 906
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 425 325	6 289 813
A déduire couverture :		
Agios réservés	(220 593)	(185 138)
Provisions individuelles	(379 230)	(323 787)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(100 616)	(68 650)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(75 715)	(61 681)
Total Provisions et agios	(776 154)	(639 256)
Total net des créances sur la clientèle	5 649 171	5 650 557

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 118.549 à fin 2021, contre 93.046 KDT à fin 2020, soit une augmentation de 25.503 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres de placement	118 549	93 046
Total	118 549	93 046

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1.346.379 KDT au 31 décembre 2021, contre 1.239.526 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 106.853 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres d'investissement	983 693	879 013
Titres de participations	440 701	393 787
Créances rattachées	37 047	44 042
Total brut du portefeuille d'investissement	1 461 441	1 316 842
Provisions	(115 062)	(77 316)
Total provisions et plus-value réservées	(115 062)	(77 316)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 346 379	1 239 526

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12.046 KDT à la date du 31 Décembre 2021, contre 14.489 KDT au 31 Décembre 2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres A T I	-	1 561
Titres A F C	1 444	1 424
Titres UNIFACTOR	5 368	5 214
Titres Arabia Sicav	5 234	5 002
Titres Sanadett Sicav	-	169
Titres Axis Trésorerie	-	220
Titres Axis Prudent	-	64
Titres CODIS	-	1 411
FCP IRADETT 50	-	82
FCP IRADETT CEA	-	93
FCP SALAMETT PLUS	-	81
FCP SALAMETT CAP	-	117
SARI	-	(949)
Total Titres mis en équivalence	12 046	14 489

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2021 à 127.730 KDT contre 104.091 KDT au 31 décembre 2020.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2020	Acquisition/ Cession 2021	Valeur Brute 2021	Amort 2020	Dotation / Prov. 2021	Transf. Prov.	Amort 2021	Valeur Nette 2021
1- Immob. Incorporelles	50 873	7 586	58 459	(37 456)	-9 040	0	(46 496)	11 963
Logiciel informatique	50 323	6 978	57 301	(37 283)	-9 030	0	(46 313)	10 988
Droit au bail	429	0	429	(173)	-10		(183)	246
Autres immob. Incorporelles	121	608	729	-			0	729
2- Immob. Corporelles	181 249	8 800	190 049	(122 193)	-9 157	7 899	(123 491)	66 558
Immob. d'exploitation	90 176	4 109	94 285	(57 366)	-3 720	-2	(61 088)	33 197
Terrains d'exploitation	5 167	1 472	6 639	-			0	6 639
Bâtiments d'exploitation	23 893	1 756	25 649	(10 446)	-685		(11 131)	14 517
Aménagements de bâtiments d'exploitation	61 116	881	61 997	(46 920)	-3 035	-2	(49 957)	12 040
Immob. Hors exploitation	14 350	(9 343)	5 007	(7 643)	-258	7 901	0	5 007
Terrains hors exploitation	1 498	(1 498)	0	-			0	0
Bâtiments hors exploitation	12 852	(7 845)	5 007	(7 643)	-258	7 901	0	5 007
Matériel et mobilier de bureaux	11 183	47	11 230	(7 292)	-535	-	(7 827)	3 403
Matériel de transport	15 127	6 508	21 635	(9 024)	-1 363		(10 387)	11 248
Matériel informatique	44 955	6 363	51 318	(37 891)	-2 977		(40 868)	10 450
Matériel de sécurité	5 404	1 140	6 544	(3 013)	-288		(3 301)	3 243
Autres immobilisations corporelles	54	-24	30	(36)	-16		(20)	10
3) Immob. encours	30 197	17 866	48 063	-	0	0	0	48 063
Immob. Corp. en cours	5 010	3 742	8 752	-			0	8 752
Immob. Incorp. en cours	25 187	14 124	39 311	-			0	39 311
Ecart Acquisition	3 735	0	3 735	(2 314)	-274	-	(2 588)	1 147
TOTAL	266 054	34 252	300 306	(161 963)	(18 471)	7 899	(172 575)	127 730

(*) L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissement correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 177.615 KDT contre 170.058 KDT au 31 décembre 2020, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Crédits & Avances aux Personnels	37 587	37 088
Impôts Actif	13 626	7 948
Impôts différer Actif	9 175	5 479
Stocks Imprimés & Fournitures	1 454	1 094
Charges à répartir 8.1	1 416	2 876
Comptes d'attente	132 639	129 502
Crédits pris en charge par l'Etat	238	255
Provisions pour risques et charges	(18 520)	(14 184)
Total	177 615	170 8

8.1 Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1.416 KDT au 31 décembre 2021 contre un montant de 2.876 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 1.460 KDT.

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.21	Résorptions cumulées 2020	Résorption Exercice 2021	Résorptions cumulées 2021	V.Netto 31.12.21
Autres charges à répartir	7 469	(5 261)	(792)	6 053	1 416
Total	7 469	(5 261)	(792)	6 053	1 416

6. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2021, cette rubrique accuse un solde de 100.000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 42.000 KDT par rapport au 31.12.2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts auprès de la BCT Dinars	100 000	58 000
Total	100 000	58 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2021 un solde de 361.105 KDT contre un solde de 219.926 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
<u>Etablissements bancaires</u>	293 409	162 189
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	5 497	4 343
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	286 000	157 019
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 912	827
<u>Etablissements financiers</u>	67 696	57 737
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	67 696	57 737
Total	361 105	219 926

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5.905.680 KDT au 31 décembre 2021 KDT contre 5.970.765 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	2 045 332	2 053 937
Dépôts à Terme	2 196 178	2 383 631
Comptes d'épargne	1 445 950	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	208 074	209 069
Dettes rattachées	10 146	9 310
Total	5 905 680	5 970 765

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 981.969 KDT au 31 décembre 2021 contre 828.557 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 153.412 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
<u>Emprunts matérialisés</u>	595 619	556 891
Emprunts Obligataires	184 730	207 257
Emprunts subordonnés	219 082	229 831
Pension livrées	177 704	98 700
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	14 103	21 103
<u>Ressources spéciales</u>	386 350	271 666
<u>Ressources extérieures</u>	367 441	260 212
Ressources extérieures en dinars	321 492	206 756
Ressources extérieures en devises	45 949	53 456
<u>Ressources budgétaires</u>	15 229	10 563
<u>Autres ressources</u>	0	0
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	3 680	889
Total	981 969	828 557

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 281.288 KDT au 31 décembre 2021 contre 294.211 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 12.923 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Frais liés au Personnel	40 342	34 275
Divers frais à payer	16 289	23 381
Impôts Passifs	21 410	26 959
Provisions pour risques et charges	16 690	12 586
Comptes D'attente	186 557	197 010
Total	281 288	294 211

7. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2021, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité. Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2021 ont atteint 673.006 KDT fin 2021 contre 659.391 KDT fin 2020 soit une augmentation de 13.615 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2021 avant affectation	Solde au 31.12.2020 avant affectation
Capital	128 000	100 000
Réserves consolidés	527 563	473 197
Résultat consolidé	(61 435)	12 458
Total capitaux propres groupe	594 128	585 655
Part des minoritaires dans les réserves	73 108	68 635
Part des minoritaires dans le résultat	5 770	5 101
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	673 006	659 391

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	(66 032)	501 430
Arab Tunisian Lease	4 318	16 187
A F C	24	1 097
Arab Tunisian Invest	169	(220)
Arab Tunisian Develop	763	9 301
Arab Tunisian Lease LLD	(83)	(77)
UNIFACTOR	567	2 802
Arabia Sicav	90	(1 410)
SARI	(1 251)	(2 413)
Total	(61 435)	526 697

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe	Part des minoritaires dans les réserves consolidés	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	Part des minoritaires
Solde au 31/12/2020	100 000	472 430	767	12 458	585 655	68 635	5 101	73 736
Affectation du résultat	-	12 360	98	(12 458)	-	5 101	(5 101)	-
Distributions	-	-	-	-	-	(1 451)	-	(1 451)
Augmentation du capital	28 000	42 000	-	-	70 000	-	-	-
Ajustement N-1	-	(84)	-	-	(84)	(118)	-	(118)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(61 435)	(61 435)	-	5 770	5 770
Autres variations	-	(9)	1	-	(8)	942	-	1 042
Solde au 31/12/2021	128 000	526 697	866	(61 435)	594 128	73 108	5 770	78 878

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

8. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 994.562 KDT au 31 décembre 2021 contre 676.957 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
en faveur des banques	542 610	341 914
en faveur de la clientèle	451 952	335 043
Total	994 562	676 957

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 333.579 KDT, au 31 décembre 2021, à 304.144 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Crédits documentaires Import	294 943	207 145
Crédits documentaires Export	38 636	96 999
Total	333 579	304 144

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2021 comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Effets refinançables données en garantie	43 000	29 000
BTA données en garantie	57 000	27 000
Emprunt national donné en garantie	-	6 000
Total	100 000	62 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevaient au 31 décembre 2021 à 465 921 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement donnés	465 921	348 178
En faveur de la clientèle	465 921	348 178
Engagements sur Titres	=	1 000
Participations non libérées	-	1 000
Total	465 921	349 178

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2021 à 1.551.637 KDT contre 1.310.309 KDT au 31 décembre 2020. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Garanties reçues de l'Etat	79 906	97 264
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	513 607	352 902
Garanties reçues de la clientèle	958 124	860 143
Total	1 551 637	1 310 309

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élevaient à 10.340 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues au comptant à livrer	(10 340)	(12 968)
Devises achetées au comptant à recevoir	-	33 484
Total	10 340	20 516

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élevaient à (297.212) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues à terme à livrer	(297 212)	(180 084)
Devises achetées à terme à recevoir	-	-
Total	(297 212)	(180 084)

9. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 482.841 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 524.868 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	6 081	13 042
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 042	8 697
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 039	4 345
Opérations avec la clientèle	476 760	511 826
Intérêts sur crédit CT & MLT	418 481	446 775
Intérêts sur comptes courants débiteurs	58 279	65 051
Total	482 841	524 868

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 88 641 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 72.815 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Commissions sur comptes et moyens de paiement	52 651	41 534
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 702	10 105
Récupérations et autres commissions	20 965	17 286
Commissions sur opérations internationales	4 323	3 890
Total	88 641	72 815

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22.014 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 18.824 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Gain net sur titres de placement	(140)	603
Gain net sur opérations de change	22 154	18 221
Total	22 014	18 824

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2021	2020
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	815	94
Plus-values sur cession de titres de placement	-	220
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	290
Autres pertes sur titres de placement	(955)	(1)
Total Gain net sur titres de placement	(140)	603

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Profit/ Perte sur opérations de change	1 847	1 675
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	19 549	36
Profit/ Perte sur positions de change à terme	758	16 510
Total Gain net sur opérations de change	22 154	18 221

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 83.404 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 70.135 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	81 163	69 511
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	2 076	365
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	165	259
Total	83 404	70 135

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	67 291	61 404
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 793	4 652
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	-
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	138	141
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	2 989	3 314
Intérêts et autres revenus assimilés	4 952	
Total	81 163	69 511

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
Produits sur bons de trésor	57 690	53 079
Décote sur bons de trésor	(215)	(378)
Prime sur bons de trésor	9 816	8 703
Total	67 291	61 404

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 335.542 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 382.039 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts encourus et charges assimilées	310 849	381 510
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	33 487	61 273
Opérations avec la clientèle	226 497	266 413
Emprunts et ressources spéciales	50 865	53 824
Autres intérêts et charges	24 693	529
Total	335 542	382 039

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 114.233 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 68.668 KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotations aux provisions sur créances douteuses	71 652	38 647
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2022-02	14 229	24 190
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	31 815	16 503
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	16 994	11 564
Frais de recouvrement	1 079	1 191
Total dotations	135 769	92 095
Pertes sur créances	1 397	2 212
Total dotations & pertes et radiations sur créances	137 166	94 307
Reprises de provisions sur créances douteuses	(16 335)	(24 832)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	-	(807)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(6 598)	-
Total Reprises	(22 933)	(25 639)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(22 933)	(25 639)
Total	114 233	68 668

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 36.548 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 7.323 KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	36 350	8 469
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(198)	(1 146)
Total	36 548	7 323

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 127.356 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 115.298 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 12.058 KDT.

Désignation	2021	2020
Rémunération du personnel	99 460	92 620
Charges sociales	21 895	19 537
Autres charges liées au personnel	6 001	3 141
Total	127 356	115 298

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 75.535 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 66.422 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 9.113 KDT.

Désignation	2021	2020
Frais d'exploitation non bancaires	3 067	19 172
Autres charges d'exploitation	72 468	47 250
Total	75 535	66 422

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2021 et 2020:

Désignation	2021	2020
Plus-values sur cession des immobilisations	315	868
Autres résultats exceptionnels	(4 251)	669
Total	(3 936)	1 537

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2021 et 2020 :

Désignation	2021	2020
Contribution conjoncturelle	10 395	3 947
Total	10 395	3 947

10. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021 un solde de 411330 KDT contre un solde de 590 919 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	262 539	314 469
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	202 092	369 740
Titres des sociétés cotées et des sicav	-	26 967
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(53 301)	(120 257)
Total	411 330	590 919

Note 32. Etat de résultat consolidé par secteur d'activité

	Total	Banque	Leasing et LLD	Autres services financiers	Autres activités
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	482 841	412 543	70 265	25	8
PR2 - Commissions (en produits)	88 641	86 617	1 560	464	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22 014	22 168	(955)	800	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	83 404	78 069	5 110	225	-
Total produits d'exploitation bancaire	676 900	599 397	75 980	1 514	8
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(335 542)	(296 542)	(38 894)	(106)	-
CH2 - Commissions encourues	(8 252)	(8 008)	(244)	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(343 794)	(304 550)	(39 138)	(106)	-
Produit Net Bancaire	333 106	294 847	36 842	1 408	8
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(114 233)	(101 801)	(10 773)	80	(1 740)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(36 548)	(36 084)	(354)	(110)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	1 147	136	1 145	-	(134)
CH6 - Frais de personnel	(127 356)	(115 991)	(8 941)	(2 388)	(35)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(75 535)	(70 447)	(3 357)	(1 414)	(317)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(20 594)	(19 253)	(1 000)	(340)	-
Résultat d'exploitation	(40 013)	(48 593)	13 562	(2 764)	(2 218)
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	681	-	-	681	-
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(3 936)	(4 592)	631	25	-
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(2 000)	2 239	(4 158)	(75)	(6)
Résultat des activités ordinaires	(45 268)	(50 946)	10 035	(2 133)	(2 224)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(10 395)	(9 213)	(1 182)	-	-
Résultat net consolidé	(55 665)	(60 159)	8 853	(2 133)	(2 224)
Part du résultat revenant aux minoritaires	(5 770)	-	(6 448)	(1 191)	1 869
Résultat net part du groupe	(61 435)	(60 159)	2 405	(3 324)	(355)

Note 33. Provision collective

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 14 229 KDT au titre de l'exercice 2021. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KTND au 31 décembre 2021.

Note 34. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2021.

XIII. PROJET DES RESOLUTIONS

PROJET DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ARAB TUNISIAN BANK
Samedi 16/04/2022

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31 décembre 2021 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de (- 68.502.369,235) dinars tunisien.

Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat réalisé au titre de l'exercice 2021 comme suit :

* PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 *		
مشروع تخصيص أرباح سنة 2021		
RESULTAT DE L'EXERCICE - déficitaire	-68 502 369,235	نتيجة السنة - نتيجة سلبية
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT		احتياطات لإعادة الاستثمار
RELIQUAT		الرصيد المتبقى
REPORT A NOUVEAU	865 520,033	نتائج مؤجلة
RESERVES DISPONIBLES		احتياطات محررة
BENEFICE A REPARTIR		نتيجة السنة للتخصيص
RESERVE LEGALE (5%)		احتياطات قانونية
RESERVE A REGIME SPECIAL		احتياطات ذات نظام خاص
DIVIDENDE A DISTRIBUER		حصص أرباح
REPORT A NOUVEAU	-67 636 849,202	نتائج مؤجلة

Cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la désignation par cooptation de :

- Madame OLFA BENOUDA SIOUD, en sa qualité d'Administrateur indépendant en remplacement de Feu Ali TAHER DEBAYA, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

- Monsieur LOUAI IBRAHIM MOHAMED SHAHZADEH, en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur GHASSEN TARAZI, démissionnaire de ses fonctions, et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à.....

Cinquième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31 décembre 2021 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de (- 61.429) milles dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à.....

Septième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à.....

Huitième résolution

L'assemblée générale ordinaire confère à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à.....